

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 22 OCTOBRE 2010 A 09 H 30
(Convocation du 11 octobre 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Deux Octobre Deux Mil Dix à 09 h 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 12 h 25
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. CHAUSSET Gérard à Mme CURVALE Laure
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à cpter de 13 h 00
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel à cpter de 11 h 40
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à cpter de 12 h 30
M. SAINTE MARIE Michel à M. TRIJOLET Thierry jusqu'à 10 h 10
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à cpter de 12 h 25
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 40

M. BRUGERE Nicolas à M. DUCASSOU Dominique
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 11 h 30
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 10 h 30
M. EGRON Jean-François à M. GUICHOUX Jacques
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FEUGAS Jean-Claude à Mme MELLIER Claude
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

M. le Président Vincent FELTESSE indique que, comme il a eu l'occasion de le dire en Bureau, il y a plusieurs délibérations qui concernent l'université et le Plan Campus et à partir de 11 h 30, M. Alain BOUDOU, qui est le vice-président en charge du Plan Campus au PRES qu'il présidait précédemment, interviendra devant eux pour mettre cela en perspective. Il précise qu'il suspendra donc la séance de manière formelle pour recevoir cet intervenant extérieur, puis qu'on reprendra le débat et que **M. BENOIT** pourra répondre à leurs différentes questions dans le cadre de sa délégation.

Il souligne que l'actualité est assez riche, et qu'à ce titre, ils évoqueront tout à l'heure le retour de Ford sur le site de Blanquefort.

Il précise également qu'ils ont réalisé une visite sur site avec RFF et deux inspecteurs généraux du Ministère de l'Équipement sur la question de l'impact phonique de l'arrivée de la LGV, et qu'à l'occasion d'une délibération sur ce sujet qui concernera Ambarès, **Michel HERITIE** fera un point sur ce sujet.

Puis il informe ses collègues que la Commission des Finances vient de se réunir et que la délibération sur l'abattement Taxe d'Habitation a été retirée. Il laissera la parole à **M. FREYGEFOND** pour expliquer les raisons pour lesquelles elle a été retirée, sachant que l'on a reçu un courrier de 4 Ministres disant qu'il fallait la retirer.

Enfin, il signale qu'au prochain Bureau, ils accueilleront Philippe Quévremont qui est Inspecteur Général de l'Environnement, qui a fait un rapport sur les espaces naturels et qui leur présentera ses conclusions.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

MM. A. DAVID et JJ BENOIT ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

AFFAIRES RETIREES

Les affaires « *2010/10/ 50 Taxe d'habitation - Institution des abattements à partir du 1er janvier 2011 – Décision* » et « *2010/10/ 67 Floirac - Aménagement ZAC des Quais en vue de leur ouverture au public- Convention de superposition d'affectation – Autorisation* » ont été retirées.

M. JUPPE voudrait exprimer très brièvement et hors ordre du jour, sa préoccupation sur la détérioration de la collecte des ordures ménagères actuellement dans la ville, compte tenu d'un pourcentage de grévistes qui est ce qu'il est. Il indique qu'il y a des secteurs qui ne sont pas ramassés et il pense qu'il faudrait un peu anticiper pour ne pas se retrouver, dans quelques jours, dans la situation de Marseille. Il rappelle qu'il y a une époque où on avait été confronté à des événements de même nature, et où avaient été mis des conteneurs dans les rues pour permettre aux gens d'y déverser leurs sacs, lorsque les bacs débordaient, et il estime qu'il faudrait peut-être regarder cette question. Il tenait

simplement à appeler l'attention de M. le Président sur ce point, pour que, si les choses se dégradent, on ne se retrouve pas dans une situation qui deviendrait rapidement intenable.

M. Didier CAZABONNE répond qu'à l'heure actuelle, ce sont des absents plutôt que des grévistes pour des causes qui sont encore mal identifiées, avec justificatifs médicaux à la clé. Pour pallier cette situation, il indique que le service fait procéder à l'enlèvement mais qu'il y a un décalage fatal, et il est comme lui inquiet de la dérive qui pourrait les amener à des situations difficiles. L'hypothèse envisagée n'est peut-être pas aujourd'hui d'actualité, mais il pense qu'il faudrait retenir l'hypothèse qu'Alain JUPPE vient d'évoquer, c'est-à-dire envisager la mise en place, dans les hyper-centres, de conteneurs si cela devait perdurer plus de quelques jours.

M. GUICHARD entend bien ce débat, et il espère qu'il n'y a pas dans l'esprit d'Alain JUPPE de les appeler à faire des réquisitions, comme son gouvernement le fait dans d'autres endroits. Il déclare dire cela avec grand sérieux. Il y a des grèves, et il apprend maintenant que ce serait le serpent de mer de l'absentéisme qui revient. Il y a des grèves, et il signale qu'il ne participera à aucune manœuvre de quelque forme que ce soit, qui remette en cause le droit de grève.

M. Didier CAZABONNE pense que lorsqu'il s'agit de l'hygiène publique dans les rues des villes, il y a des mesures à prendre qui n'ont rien à voir avec l'arrière-pensée de briser la grève, car c'est un problème de salubrité publique.

M. JUPPE précise qu'il ne s'agit pas de remettre en cause, de quelque manière que ce soit, le droit de grève, mais d'éviter l'insalubrité dans la ville, ou alors, il y a une autre solution, qui est d'attendre et, dans quelques jours, on fera ce qui se passe à Marseille, c'est-à-dire que le Président de la CUB et le Maire de la Ville lanceront un appel solennel à la fin de la grève.

M. RESPAUD se dit surpris qu'avant d'aborder un ordre du jour très chargé, il y ait une intervention sur un point qui n'y figure pas et qui passe avant l'ordre du jour. Il rappelle qu'il y a des procédures, un Règlement Intérieur qui a été fixé et voté, et que des questions peuvent être posées, mais pas dans ce cadre là.

Puis il estime qu'il y a deux facettes dans la question qui est posée, la première étant la question du personnel. Il regrette que M. SEUROT ne soit pas là puisqu'il est leur responsable aux Ressources Humaines, car cela aurait permis de répondre à un certain nombre de questions, alors qu'il ne voit pas comment ils peuvent juger lorsqu'on leur dit que c'est l'absentéisme qui est en cause ? Il considère qu'il faudrait revoir tout cela, que c'est bien le responsable des Ressources Humaines qui peut le dire, et il souhaiterait donc avoir un peu plus d'éléments sur les causes qui font qu'il y a des difficultés. Il pense que c'est surtout parce qu'il y a pas mal de grévistes, et qui ont raison de se battre pour leur retraite.

Sur le second point de savoir comment y remédier, il relève que ce que leur propose le Maire de Bordeaux, est ce qu'il a refusé précédemment, c'est-à-dire qu'il a voulu supprimer les conteneurs et il dit maintenant, qu'on va les remettre. Il fait observer qu'avec tous les commerces qu'il y a dans l'hyper-centre de Bordeaux, ils vont se remplir très vite et il faudra les enlever. Ce n'est pas donc forcément une solution, et il pense qu'il ne faut pas dramatiser la question, car on est loin de Marseille et on n'est pas à Naples. Il

estime qu'il faut savoir raison garder et revoir ce problème en Commission, ce qui lui paraîtrait nettement mieux.

M. le Président Vincent FELTESSE pense qu'il serait intéressant que la Commission Déchets et Ressources Humaines travaillent au-delà des réunions. Il estime qu'il y a deux sujets distincts. Il évoque celui de l'absentéisme récurrent, pour lequel il y a déjà eu des échanges entre les services communautaires, ceux de la Ville de Bordeaux, et quelques élus, et un sujet grève qui est un peu différent, mais il faudra faire le point sur les deux.

M. FREYGEFOND intervient pour préciser que comme leur a dit **M. le Président**, la Commission des Finances s'est réunie ce matin puisqu'ils avaient examiné dans le cadre de celle-ci, il y a quelques jours, ainsi que lors du Séminaire Finances qui réunissait les membres du Bureau et de la Commission, un rapport qui devait prendre en compte des abattements qui étaient proposés afin d'assurer une certaine neutralité fiscale, suite aux conséquences de la réforme de la Taxe Professionnelle. Il indique que 300 000 foyers fiscaux sur l'agglomération auraient été concernés. Il informe ses collègues que sous la pression des associations d'élus, le gouvernement vient de leur faire connaître sa position et d'indiquer par une lettre qui a été signée par quatre Ministres qu'il était en train de rédiger un amendement pour la loi de finances 2011 pour assurer une neutralité fiscale, et qu'il n'y ait pas d'incidences sur la feuille d'impôts du contribuable.

Il précise que cet amendement sera proposé par le gouvernement, et qu'ils n'en connaissent pas la teneur, mais le gouvernement leur demande de ne pas délibérer, et pour les collectivités ou établissements publics qui auraient délibéré, de retirer ces délibérations jusqu'au 15 novembre. Il fait observer que l'on est donc un peu en pilotage automatique. Il en parlait tout à l'heure avec **M. le Président**, et ils espèrent qu'il y aura continuité républicaine sur ce dossier, parce qu'il a cru savoir qu'il y aurait un changement de gouvernement dans les prochaines semaines, et il souhaite qu'ils seront entendus. Il souligne en tous cas, que le travail des associations d'élus a porté ses fruits.

Il tient tout de même à s'étonner que sur une réforme de la TP, qui a été votée il y a quelques mois maintenant, on s'aperçoive au dernier moment qu'il faille prendre des délibérations pour les amendements, et en tout cas, que le gouvernement réagisse assez tardivement à cette problématique qui concerne l'ensemble des collectivités territoriales. Il conclut que la Commission des Finances leur propose de retirer cette délibération.

M. GALAN constate qu'ils sont dans l'obligation de prendre une telle position, et son groupe des élus Communistes et apparentés tient à dénoncer l'imprévision du gouvernement qui avait été interpellé publiquement dès le début de l'année par les parlementaires sur cette question et sur les conséquences du transfert de la TH. Ils ne sont pas étonnés de la méthode de gouverner après l'impréparation de la réforme, l'absence de simulations sérieuses, et l'annulation de la clause de revoyure prévue en juillet. Cela ne fait, à leur avis, que confirmer l'arrogance et le refus de concertation du gouvernement sur tous les grands dossiers, que ce soit de la réforme des collectivités territoriales ou des retraites.

En tout cas, si on est dans la situation de pilotage automatique, il constate que cela veut dire qu'ils sont dans la situation de laisser les mains libres au gouvernement, de lui donner un chèque en blanc pour assurer le produit financier de la Communauté Urbaine sur les recettes, et ensuite, qu'il n'y ait pas d'incidences sur la TH au niveau des ménages.

Il précise que tout à l'heure, en Commission des Finances, a été évoquée la contribution des entreprises, pour laquelle il faut rappeler l'opposition de leur groupe à cette réforme et à la façon dont elle a été préparée, surtout lorsque, aux journées de l'ACUF, on a entendu le Ministre dire que tous les élus étaient d'accord, et que la seule protestation à ces affirmations a été celle des élus Communistes.

M. le Président Vincent FELTESSE estime qu'il n'est pas possible de dire ça, car il a fait une déclaration le matin pour dire qu'il trouvait les propos surréalistes, et il a dit qu'il n'était absolument pas d'accord.

M. GUICHARD lui précise, en complément de ce que **M. GALAN** a annoncé, que c'est l'après-midi où **M. le Président** n'était pas là que le Ministre s'est permis de dire que tout le monde était d'accord avec la suppression de la TP. Il souligne qu'il faut quand même le faire ! Il trouve normal qu'il défende son projet, mais il se demande où l'on va pour qu'il se permette de dire que tout le monde est d'accord.

Il revient sur la proposition du Vice-Président aux Finances, et si, comme il le comprend bien, on retire la délibération, il pense que ce n'est pas un chèque en blanc, comme le disait **Jean-Claude GALAN**, que l'on est en train de donner au gouvernement. C'est-à-dire à son avis, que cette question va, soit revenir en débat ici, soit il faudrait que dès maintenant, ils disent clairement, en tant que Communauté Urbaine, qu'ils ne veulent pas qu'il y ait une quelconque hausse pour les ménages ni une quelconque perte pour la Communauté Urbaine. Il considère qu'ils peuvent être tous d'accord là-dessus, et envoyer ce message. Il pense que soit on revient au débat, soit on fait ce matin cette injonction au gouvernement.

M. ASSERAY souligne que c'était une délibération qui était très importante parce que, comme le disait **L. FREYGEFOND**, cela porte sur 300 000 foyers sur les 400 000 de la CUB concernés par la TH. Chacun sait que la TH est acquittée par tous les foyers qui occupent un logement meublé, qu'ils soient locataires ou propriétaires, et il rappelle qu'en 2009, elle avait rapporté aux collectivités pratiquement 16,5 milliards d'Euro, ce qui faisait à peu près 23% de leurs recettes. Mais ce qu'il faut savoir aussi, à son avis, c'est que pour les ménages, c'est un impôt de plus en plus lourd, surtout depuis 1982, qui représente désormais pratiquement 5,8% du PIB français. Il indique que d'après le Conseil des Prélèvements Obligatoires, le CPO, la TH est en outre inégalitaire. Il rappelle qu'il existe, certes, des mécanismes qui peuvent exonérer les classes les plus modestes par la règle dite du plafonnement, mais que par contre, le transfert de la TH du Département à l'intercommunalité devait être neutre, comme l'avait dit le Ministre de l'Économie en août, en assurant que cela n'affecterait pas la charge fiscale pesant sur les contribuables, ni sur les ressources fiscales de la collectivité territoriale. Or, d'après les calculs qui ont été faits par les experts et ceux de la CUB qui ont fait un travail extraordinaire sur ce phénomène, il souligne qu'au minimum, la CUB perdait 400 000 € environ, et si on n'adoptait pas les abattements qui étaient proposés par cette délibération que l'on va retirer, c'était plus de 8 M€ qui étaient perdus par la collectivité. Globalement, on aurait pu croire à son sens, qu'avec la règle qui avait été édictée par le gouvernement, avec cette impréparation qui devient maintenant coutumière, le FNGR compenserait cette perte, or il faut savoir que si on avait adopté les abattements aujourd'hui, cela ne compensait pas les 400 000 € pour la Communauté Urbaine.

Par contre, quelle que soit la neutralité qui a été annoncée par les 4 Ministres qui vont faire un amendement à la loi de fiscalité pour 2011, il leur vient une question. Il précise qu'il faut savoir que pour les foyers modestes, toute la partie de TH au-delà de 3,44% de leur revenu est exonérée, et c'est ce qu'on appelle la règle de l'abattement et du dégrèvement, or, si, par la nouvelle loi qui serait instaurée, une Communauté Urbaine augmente son taux d'imposition, ce n'est plus l'État qui supportera les conséquences de cette augmentation, mais le contribuable qui subira un ticket modérateur. Il ajoute qu'en conséquence de quoi, pour tous les revenus modestes qui sont actuellement exonérés au-delà de 3,44% de leurs revenus, il y a un risque fort qu'à l'avenir, ils soient obligés d'augmenter leur taux d'imposition et les revenus modestes payeront plus. Il trouve que c'est complètement inégalitaire et injuste.

Il indique que tant que la TH ne sera pas sur les revenus imposables, il n'y aura pas de justice la concernant, et il faudra donc être méfiant, faire une étude foyer par foyer, pour savoir ce que va donner la réforme de la TH.

Pour faire écho aux propos de Max GUICHARD, M. ROSSIGNOL considère que pour ne pas signer un chèque en blanc à l'État, ils pourraient peut-être accéder à la proposition du Vice-Président en charge des finances, mais par contre, proposer une motion à cette assemblée qui dirait qu'il ne faut pas de surcharge supplémentaire pour les ménages, ni de perte de ressources pour la collectivité.

M. le Président Vincent FELTESSE se déclare tout à fait d'accord pour que l'on prenne une motion sur le principe de la double neutralité.

M. JUPPE précise qu'il ne va pas rentrer dans le débat sur la réforme des collectivités locales, car il a déjà eu l'occasion de dire que celle qui est en cours aujourd'hui avait été mal étudiée, et ils en ont à nouveau une démonstration éclatante. Cela dit, il indique que son groupe ne s'associera pas à une démarche consistant à donner des injonctions au gouvernement, car on ne va pas se prendre pour ce que l'on n'est pas et ils n'ont pas la capacité, en tant que collectivité locale, de donner des injonctions. S'ils désirent un vœu souhaitant que ce qui est écrit dans la lettre des ministres, à savoir que la double neutralité soit assurée, il est prêt à éventuellement s'y associer, mais tout dépendra de la formulation dudit vœu.

M. FREYGEFOND se déclare également favorable à ce qu'il y ait un vœu. Il tient simplement à rappeler qu'on est dans une situation un peu ubuesque, puisque les collectivités ont jusqu'au 15 novembre pour retirer leurs délibérations, ou, en tous cas ne pas les prendre, et l'amendement sera déposé sans qu'il en connaisse la rédaction qui sera proposé. Il estime donc que l'on est en pilotage automatique. Il faut faire confiance aux engagements de l'État, mais il redit être très étonné qu'au bout d'un an, on s'aperçoive qu'il faut, en catastrophe, assurer cette neutralité, alors que les associations d'élus avaient fait leur travail.

M. le Président Vincent FELTESSE souligne les propos de L. FREYGEFOND. Il trouve tout cela est assez étonnant, alors que le gouvernement a quand même demandé, il y a quelques semaines, aux collectivités locales de délibérer et qu'il leur dit maintenant, que si ils ont délibéré, ils ont 15 jours pour délibérer à nouveau dans l'autre sens. Il pense qu'ils peuvent essayer de travailler sur un vœu technique, sur le principe de la double neutralité.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

MM. A. DAVID et BENOIT ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2008/0199 DU 18 AVRIL 2008 modifiée

POLE ADMINISTRATION ET FONCIER

Direction Action foncière

- 2010/1422 du 1/09/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - TALENCE – rue Georges Pompidou – SNC DARRIET et Compagnie - 21.2111.8310.O200.PD00.
- 2010/1423 du 1/09/2010 - Arrêté de cession - BRUGES – avenue d'Aquitaine – Melles GAUTHIER et ROBILLARD - 33 000 € - 77.775.8240.A430.
- 2010/1424 du 1/09/2010 – Indemnité - PESSAC – avenue du Général Leclerc – société BAACOM - 2 392 € - 21.8220.2112.0400.VCA00.
- 2010/1425 du 1/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - PESSAC – 168bis avenue du Général Leclerc - conjoints ROUSSEAUX - 10 392 € - 21.8220.2112.O400.VCA00.
- 2010/1426 du 1/09/2010 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – 135bis avenue du Général Leclerc - M. TARAZON - 2 462 € - 21.8220.2112.O400.VCA00.
- 2010/1407 du 1/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - PESSAC – 178 avenue du Général Leclerc - M. DAULHAC - 4 014 € - 21.2112.8220.O400.VCA00.
- 2010/1428 du 1/09/2010 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – 137 avenue du Général Leclerc – M. et Mme LACOSTE - 6 708 € - 21.8220.2112.O400.VCA00.
- 2010/1429 du 1/09/2010 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – 133bis et 135 avenue du Général Leclerc – SCI COSA - 12 670 € - 21.8220.2112.O400.VCA00.
- 2010/1430 du 1/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - VILLENAVE D'ORNON – 20 rue Raymond Poincaré - M. et Mme GONCALVES - 32 400 € - 21.2112.822.O100.VB550.
- 2010/1431 du 1/09/2010 – Arrêté d'acquisition gratuite – BORDEAUX – 525 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – SCCV Tassigny - 21.2112.822.O100.VA1A.

- 2010/1516 du 10/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - PESSAC – 79 et 79bis avenue du Général Leclerc - TOTAL RAFFINAGE MARKETING - 18 834 € - 21.2112.8220.O400.VCA00.
- 2010/1517 du 10/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - EYSINES – rue du Capitaine Guiraud – Mme BALESTIC - 86 750 € - 21.2115.8220.D70.HB00.
- 2010/1518 du 10/09/2010 - Echange parcellaire sans soulte - LE TAILLAN MEDOC – chemin Baudin – Commune - 21.2111.8240.A430.HAC.
- 2010/1519 du 10/09/2010 - Arrêté de cession - MERIGNAC – avenue du Chut – SA Financière Patrice PICHET - 23 201,73 € - 77.775.8240.A430.
- 2010/1520 du 10/09/2010 - Arrêté d'acquisition - MERIGNAC – rue André Ouley - M. et Mme GALLAGHER - 1 344 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1521 du 10/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - PESSAC – 27 rue Guittard – M. et Mme CARRIERE - 21 237 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1522 du 10/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - PESSAC – 7 rue Guittard – SCI LA RAY SI - 10 212 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1523 du 10/09/2010 - Arrêté d'acquisition - SAINT MEDARD EN JALLES – 77 rue Edouard Branly - SARL IMOCOM - 44 935 € - 21.2111.8240.A430.HAA.
- 2010/1524 du 10/09/2010 - Servitude d'assainissement gratuite - LE TAILLAN MEDOC – allée de Ginouilhac - conjoints DARRENOUGUE - 21.2111.O200.UF.
- 2010/1525 du 10/09/2010 - Echange parcellaire + travaux - LE TAILLAN MEDOC – chemin du Chai - M. et Mme LEVREAUD - 24 750 € - 21.2111.8220.D710.HB37.
- 2010/1526 du 10/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - BEGLES – 23 rue de Verdun – Mme GALBAN - 16 700 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1527 du 10/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - BEGLES 59 rue du Maréchal Joffre – M. et Mme PARRA - 3 756 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1528 du 10/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - BEGLES – 86 rue des frères Moga - M. et Mme BERRUETA - 6 300 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1529 du 10/09/2010 - Servitude définitive et occupation provisoire - BLANQUEFORT – avenue du Port du Roy et avenue de Labarde – SCEA FLORIMOND - 6 600 € - 21.2111.O200.UF.
- 2010/1530 du 10/09/2010 - Servitude définitive gratuite pour maintenance collecteur - BORDEAUX – 78 rue Héron – M. et Mme BRUNEL - 21.2111.O200.UF.
- 2010/1531 du 10/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - MERIGNAC – 15 place Charles de Gaulle - Mme PEDROSA - 601 500 € - 21.21150002.H340.TW30.

- 2010/1532 du 10/09/2010 - Echange parcellaire sans soulte + travaux - LE TAILLAN MEDOC – chemin du Chai - MM. BRODUT et ARDANUY - 14 100 € - 21.2111.8220.D710.HB37.
- 2010/1533 du 10/09/2010 - Servitude définitive gratuite d'assainissement - VILLENAVE D'ORNON – avenue Mirieu de Labarre - société PLABO SAS - 21.2111.O200.UF.
- 2010/15553 du 10/09/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - AMBARES ET LAGRAVE – place de la Liberté et la Pergola – SARL BEOLETTO - 21.2111.8310.O200.PD00.
- 2010/1554 du 10/09/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - AMBARES ET LAGRAVE – place de la Liberté et la Pergola – Association Syndicale du lotissement place de la Liberté - 21.2111.8310.O200.PD00.
- 2010/1555 du 10/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - BORDEAUX – 141 rue Jude – M. et Mme JORET - 24 277 € - 21.2112.822.O100.VB063.
- 2010/1556 du 10/09/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - BLANQUEFORT – 101 avenue du Général de Gaulle - M. ADER et Mme ETCHETO ADER - 21.2112.8220.O100.VA1A.
- 2010/1557 du 10/09/2010 - Arrêté d'acquisition - LE BOUSCAT – 293 avenue d'Eysines – SCI L'ANGLE - 18 000 € - 21.2112.8220.O100.VA1A.
- 2010/1558 du 10/09/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - LE BOUSCAT – 45 avenue de la Libération – SCI AVLIB - 21.2112.8220.O100.VA1A.
- 2010/1559 du 10/09/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - BRUGES – 19 rue Pierre Martin – consorts LE GUENNEC ADAMS – 21.2112.8220.O100.VA1A.
- 2010/1560 du 10/09/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - CENON rue Jean Cocteau – SA HLM DOMOFRANCE - 21.2112.8220.O400.VJA00.
- 2010/1561 du 10/09/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - FLOIRAC – rue Yves de Manoir – M. MOUNIER - 21.2111.8220.D630.D630000268.
- 2010/1562 du 10/09/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - MERIGNAC – avenue Henri Barbusse – SCI du 11 avenue Henri Barbusse - 21.2112.8220.O100.VA1A.
- 2010/1563 du 10/09/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - PAREMPUYRE – 46bis rue Marcel Bensac – consorts PAGES COUBATERE - 21.2112.8220.O100.VA1A.
- 2010/1564 du 10/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - PESSAC – 44 avenue Gabrièle d'Annunzio - M. et Mme POULIGNY - 36 557 € - 21.2112.8220.O100.VB318.10.
- 2010/1565 du 10/09/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux - PESSAC – 27 avenue de Villemejan – Mme CURSAN - 10 600 € - 21.2112.8220.O100.VB318.10.

- 2010/1566 du 10/09/2010 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – 193 avenue du Général Leclerc - SCI ARDALA - 5 969 € - 21.2112.8220.O400.VCA00.
- 2010/1567 du 10/09/2010 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – 139 avenue du Général Leclerc - M. et Mme BERNADET - 5 313 € - 21.2112.8220.O400.VCA00.
- 2010/1568 du 10/09/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - SAINT MEDARD EN JALLES – rue Igor Stravinsky - Association Syndicale du groupement d'habitation Claude Debussy - 21.2111.8310.O200.PD00.
- 2010/1569 du 10/09/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - SAINT VINCENT DE PAUL – avenue Stephen Couperie – M. LANDEAU - 21.2112.822.O100.VA1A.
- 2010/1570 du 10/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - VILLENAVE D'ORNON – 83ter rue Paul Ramadier - M. et Mme LAGUEYT - 5 544 € - 21.2111.8310.O200.PD00.
- 2010/1571 du 10/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - VILLENAVE D'ORNON – angle rue Raymond Poincaré et du 2 chemin Lalaurie – M. et Mme VACHER - 31 862 € - 21.2112.8220.O100.VB550.
- 2010/1616 du 14/09/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux - BLANQUEFORT – 31 rue Jean Duvert – M. MUSSET - 14 500 € - 21.2111.8220.D320.TAB04.
- 2010/1617 du 14/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - BEGLES – 9 rue Ambroise Croizat – Mme DELMAS - 7 680 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1651 du 14/09/2010 - Arrêté d'acquisition - BEGLES – 168 rue Alexis Labro – Mmes SCHEIBEL - 1 000 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1619 du 14/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - BEGLES – 19 impasse Léon Gambetta – Indivision PUYOOU/CARRASSE - 19 546 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1620 du 14/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - BEGLES – 91 rue de Verdun – consorts FRANCOLON - 89 850 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1621 du 14/09/2010 - Arrêté d'acquisition - BEGLES – 5 rue des Deux Estey – SCI BMG - 250 000 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1622 du 14/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - BEGLES – 49 rue du Maréchal Joffre – Mme GARCIA – M. et Mmes BAX - 12 600 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1623 du 14/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - BORDEAUX – avenue du Docteur Schinazi – ETAT Ministère de l'Urbanisme et du Logement - 35 500 € - 21.21110002.H340.TW30.

- 2010/1624 du 14/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - MERIGNAC – 30 rue Alphonse Daudet - MM. CANTELOUP - 3 480 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1625 du 14/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - MERIGNAC – rue Alphonse Daudet – M. et Mme PELET - 35 983 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1626 du 14/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - MERIGNAC – 11 rue Alphonse Daudet - M. et Mme MARTIN - 6 788 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1627 du 14/09/2010 - Arrêté d'acquisition - MERIGNAC – avenue Gustave Eiffel – SCI FARIGNAC - 18 371,20 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1628 du 14/09/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux - PESSAC – 87 avenue Bougnard – M. et Mme BERNON - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1630 du 14/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - PESSAC – 138 avenue de Canéjean – M. et Mme PIGNON et SAS UNIBETON - 13 114 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1630bis du 14/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - PESSAC – 14bis rue Martin Luther King - M. et Mme FAYET - 32 632 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1631 du 14/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - PESSAC – 138 avenue du Haut Lévêque – SCI OSONS - 21 692 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1646 du 15/09/2010 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – 90 avenue du Haut Lévêque – SA Institut Helio Marin - 1 454 122 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1647 du 15/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - BEGLES – 75 rue des Frères Moga – M. et Mme COLLET - 8 100 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1648 du 15/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - BEGLES – 47 rue du Maréchal Joffre - M. et Mme BERNARD - 6 400 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1649 du 15/09/2010 - Arrêté d'acquisition - BEGLES – 17 impasse Léon Gambett - M. et Mme MUNOS - 16 000 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1650 du 15/09/2010 - Arrêté d'acquisition - AMBARES ET LAGRAVE – 57 rue Jean Jaurès - M. DUPOUY - 4 590 € - 21.2112.822.O100.VA1A.
- 2010/1651 du 15/09/2010 - Arrêté d'acquisition - AMBARES ET LAGRAVE – rue Jean Jaurès - Mme DUPOUY - 945 € - 21.2112.8220.O100.VA1A.
- 2010/1652 du 15/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - BORDEAUX – 59 avenue de Labarde - Mme DECHARTRE - 13 065 € - 21.2112.8220.O100.VB063.
- 2010/1653 du 15/09/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - LE HAILLAN – 24 rue du Couquéou – Mme ROLLOT - 21.2112.8220.O100.VB200.

- 2010/1654 du 15/09/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - LE HAILLAN – 30 rue du Couquéou – M. et Mme CAMBET-GABARRA - 21.2112.8220.O100.VB20.
- 2010/1655 du 15/09/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - LE HAILLAN – 22 rue du Couquéou - conjoints DUTROUILH - 21.2112.8220.O100.VB200.
- 2010/1656 du 15/09/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - LE HAILLAN – 26 rue du Couquéou – Mme BALDRAN - 21.2112.8220.O100.VB200.
- 2010/1657 du 15/09/2010 - Arrêté d'acquisition - PAREMPUYRE – 98G rue de Landegrand – M. et Mme MARCHAND - 2 800 € - 21.2112.8220.O100.VB312.
- 2010/1676 du 21/09/2010 - Echange parcellaire sans soulte - LE TAILLAN MEDOC – rue de l'Ecureuil – Gironde Habitat - 21.2112.8220.O100.VA1A.
- 2010/1683 du 21/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - PESSAC – 133 avenue du Général Leclerc – M. et Mme ROBERT - 5 300 € - 21.2112.8220.O400.VCA00.
- 2010/1684 du 21/09/2010 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – 142 avenue du Général Leclerc – Congrégation des Filles de la Croix - 8 447 € - 21.2112.8220.O400.VCA00.
- 2010/1685 du 20/09/2010 – DPU - Arrêté 646 du 12/04/2010 retiré - LE BOUSCAT – 370 et 372 avenue de Tivoli – conjoints DUBOUREAU-DESCOMBES - 2 000 000 €
- 2010/1686 du 20/09/2010 – DPU - EYSINES – 25 rue du Lieutenant Villemeur – SCI CARO - 350 000 € - 21.8240.2115.A430.HAA - 11.6226.8240.A430.
- 2010/1703 du 24/09/2010 - Arrêté de cession - ARTIGUES PRES BORDEAUX – avenue de la Prairie – M. AZOFRA - 1 € - 77.775.8240.A410.
- 2010/1704 du 24/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - BEGLES – 71 rue des Frères Moga – M. DEBORD - 6 400 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1705 du 24/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - BEGLES – 43 rue Delphin Loche – M. et Mme DEVEIX - 54 500 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1706 du 24/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - BEGLES – 95 rue des Frères Moga – Melle CRANCE - 4 900 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1707 du 24/09/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - EYSINES – 57 rue des Graves – M. et Mme THIMONIER - 21.2112.8220.O100.VB200.
- 2010/1708 du 24/09/2010 - Arrêté d'acquisition - MERIGNAC – avenue de Magudas – SCI ATLANTIS HAUSSMANN - 9 744,40 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1709 du 24/09/2010 - Arrêté d'acquisition - MERIGNAC – 16 place Charles de Gaulle - M. BARRERE - 350 000 € - 21.21110002.H340.TW30.

- 2010/1710 du 24/09/2010 - Arrêté d'acquisition - PESSAC – rue des Fauvettes – consorts CHUSTRAC - 6 645 € - 21.2111.8310.O200PD00.
- 2010/1711 du 24/09/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - LE TAILLAN MEDOC – 106 avenue du Stade – Mmes LABASTHE - 21.2112.8220.O100.VB519.
- 2010/1712 du 24/09/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux - LE TAILLAN MEDOC – 22 chemin de la Plante du Bois des Ormes – M. et Mme BRIGODIOT - 3 600 € - 21.2112.8220.O100.VB519.
- 2010/1713 du 24/09/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - LE TAILLAN MEDOC – avenue de Braude - M. et Mme PLANUS - 21.2112.8220.O100.VB519.
- 2010/1731 du 28/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - BEGLES – 15 rue Pierre Laroche – M. LARROUTURE - 13 500 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1732 du 28/09/2010 - Echange parcellaire sans soulte - MERIGNAC – avenue de la Somme - M. et Mme THIBAUDEAU - 21.2112.8220.O100.VA1A.
- 2010/1733 du 28/09/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - EYSINES – 31 rue des Graves – Melle CARRERA - M. COUZIN - 21.2112.8220.O100.VB162.
- 2010/1734 du 28/09/2010 - Arrêté d'acquisition - BRUGES – 103 rue de la Tour de Gassies – copropriétaires de la résidence « parc du Couvent » - 6 860 € - 21.2112.8220.O100.VB075.
- 2010/1735 du 28/09/2010 - Arrêté d'acquisition gratuite - BRUGES – 19bis rue Pierre martin – M. et Mme GUIDA - 21.2112.8220.O100.VB075.
- 2010/1739 du 29/09/2010 - Fixation du prix - CENON – 5 rue Roger Salengro – SCP LATORIA - 220 000 € - 2112.21.8240.A430.HAA.
- 2010/1744 du 30/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - PESSAC – 23 avenue du Haut Lévêque – Mme CROZON - 76 290 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1745 du 30/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - PESSAC – 15 rue Guittard – M. et Mme GOMBAU - 9 042 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1746 du 30/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - PESSAC – 46 avenue de Canéjan – Mme MORELLO - 15 566 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1747 du 30/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - BEGLES – 55 rue du Maréchal Joffre – Mme TURMO - 25 780 € - 21.21110002.H340.TW30.
- 2010/1748 du 30/09/2010 - Arrêté d'acquisition + travaux - AMBARES ET LAGRAVE – 33 rue de Sabarèges - M. et Mme LABORDE - 35 847,29 € - 21.2112.8220.O100.VB00304.
- AVENANT A LA CONVENTION PRECAIRE - BORDEAUX – rues Armagnac et E. Delacroix – TMSO.

- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - LE TAILLAN MEDOC – 45 avenue de la Croix – Commune.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - CARBON BLANC – 4 avenue Victor Hugo – SAS LEGRAND BATISSEURS.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - BORDEAUX – rues d'Armagnac et E. Delacroix – EIFFAGE CONSTRUCTION AQUITAINE.
- INDEMNISATION TRANSACTIONNELLE D'UN PREJUDICE - LE TAILLAN MEDOC – 78 route de Soulac - M. LANGLADE.
- Convention occupation école maternelle La Farandole à Pessac par l'Institut du TAO pour 2010/20111.
- Convention occupation locaux école élémentaire Cap de bos à Pessac : Asso Danse et rythme, FCPE Cap de Bos/Farandole, FCPE pour leçons surveillées, et FCPE pour vide-grenier des 15 au 17 oct. 2010.
- Convention occupation école maternelle Montaigne à Lormont par l'Association Sports pour Tous Lormont pour l'année scolaire 2010/2011.

POLE ADMINISTRATION ET FONCIER

Direction Juridique

Contentieux

En défense : Procédures au fond

- Frédéric FOUSTOUL c/CUB – Requête devant le Tribunal Administratif de Bordeaux pour excès de pouvoir tendant à l'annulation de la décision de la CUB du 04/06/2010 rejetant sa demande de reconnaissance d'une maladie professionnelle.
- DELPIERRE c/ CUB – Demande d'annulation de l'arrêt du 06/07/2010 par lequel la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux a notamment ramené de 91 613,08 € à 34 000 € la somme que la CUB est condamnée à lui verser.
- Mr et Mme DIRIK c/ CUB – Requête en vue de l'obtention d'une indemnisation à hauteur de 1.500.000€ - Renonciation CUB DPU.
- DHP France c/ CUB – Référé précontractuel. Saisie du Tribunal Administratif de Bordeaux dans le cadre d'un appel d'offre émis par la CUB qui n'a pas retenue sa candidature.

Montant des honoraires

Procédures d'expulsion

- PESSAC – Avenue Bougnard – Eviction de gens du voyage – Maître HARMAND – 275,08 €.

- FLOIRAC – Cité des Chênes – Eviction de squatters - Maître HARMAND – 574,08 €
- BORDEAUX – Pont Saint-Jean – Eviction de gens du voyage – Maître CASIMIRO – 1847,68 €

Procédures d'expropriation

- FLOIRAC – Affaire CUB / DZUGAN – Cabinet DE CASTELNAU – 2188,68 €
- BEGLES – Affaire CUB / JAUBERT – Cabinet CGCB – 1733,53 €

Procédures en référé

- CUB c/AF METAL – Référé expertise - Groupe scolaire Nuyens – Désordres – Ordonnance du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 31/08/2010 de taxation des frais et honoraires d'expertise – J.F. CAPDESSUS – 2916,00 €
- Société BEC FRERES c/CUB – Appel de l'ordonnance de référé instruction du 16 juin 2010 (examen des désordres du revêtement de la plate-forme tramway sur le cours de l'Intendance à Bordeaux – Demande de provision – Cabinet COUDRAY – 161,46 €
- Franck COUCHEVELOU et Association « la vie du voyage » c/CUB – Référés liberté – Aire d'accueil des gens du voyage – Cabinet CABANES – 2910,19 €
- CUB c/ GTBA – Expertise – Désordres parcs de stationnement Arts et Métiers – Ordonnance du TA en date du 26/08/2010 – Allocation provisionnelle à l'expert – Georges COULAUD – 3 500 €

Procédures au fond

- DELPIERRE c/CUB – Requête devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux (demande réparation préjudice lié aux travaux du tramway) – Cabinet CABANES – 2928,85 €
- CUB c/Association Le Prado – Action en bornage – Revendication de propriété – Assistance aux réunions d'expertise – Maître HARMAND – 479,98 €
- SCI COURS DE L'INTENDANCE c/ CUB – Appel du jugement du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 16 avril 2009 – Cabinet COUDRAY – 2090,85 €
- BOMBARDIER c/ CUB – Appel – Provision – Recours indemnitaire AD Tranz – SCP NOYER CAZCARRA – 14 352 €

M. A DAVID, secrétaire de séance, donne lecture des regroupements d'affaires proposés, après que **M. le Président Vincent FELTESSE** ait annoncé que M. BOBET avait demandé que la 33 et la 11 soient traitées à part, que la 40 était parmi les regroupées, et la 67 était retirée.

M. le Président Vincent FELTESSE enregistre l'accord du Conseil sur ces regroupements.

Mme ISTE signale une petite coquille sur l'affaire 52, où page 10, à l'article 59, il faut lire, « *autoriser le Président à signer une convention d'occupation temporaire à titre gratuit ou payant...* »

M. GUICHARD indique que dans le cadre des délibérations regroupées, les élus Communistes et apparentés ne participeront pas au vote sur la 18 et la 19 pour hors compétence.

M. le Président Vincent FELTESSE met aux voix l'ensemble des délibérations regroupées.

M. DAVID

2010/10/ 1 Marchés Publics - Acquisition de matériels et de machines pour l'entretien des espaces verts 2009/2010 - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/10/ 3 EYSINES - Allée du Pinsan et rue du Moulineau dans sa partie comprise entre l'avenue Jean Mermoz et rue Jean-Baptiste Perrin - Transfert en pleine propriété, par la Ville à la Communauté Urbaine de Bordeaux - Acceptation - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/10/ 4 VILLENAVE D'ORNON: Aménagement de la rue Raymond Poincaré - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'Utilité Publique - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/10/ 6 Marchés publics - BOULIAC - Aménagement de la Place du Pont de Bouliac - Appel d'offres - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/10/ 7 PESSAC - Rue Gambetta section nord - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par la Communauté Urbaine de Bordeaux - Eclairage public - Participation financière - Convention - Décision - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2010/10/ 8 VILLENAVE D'ORNON - chemin de Leysotte, de l'entrée de l'ISVV au chemin des Orphelins - Eclairage public - Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2010/10/ 13 EYSINES secteur Carès : signature d'une convention d'étude avec RTE pour estimer le coût d'enfouissement de la ligne électrique Haute Tension Bruges/Saint Médard - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2010/10/ 15 MERIGNAC - ZAC Centre Ville - CRAC 2009 - Approbation - Décision -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2010/10/ 17 Marchés publics - ST-AUBIN-DE-MEDOC - Aménagement du centre bourg - Appel d'offres - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

2010/10/ 18 CNRS - Manifestation Cinémascience du 30 novembre au 5 décembre 2010 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le groupe des élus Communistes et apparentés ne prend pas part au vote

M. BRON

2010/10/ 19 Association du Festival International du Film d'histoire - Organisation de la 21ème édition du festival du 15 au 22 novembre 2010 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision -Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le groupe des élus Communistes et apparentés ne prend pas part au vote

M. BRON

**2010/10/ 20 Association Centre Culturel et Touristique du Vin à Bordeaux -
Modification du montant de la subvention 2010 - Avenant n°1 à la convention du 25
juillet 2010 - Décision - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

**2010/10/ 21 GRADIGNAN - Secteur Mègevie - Vente d'un terrain de 5 309 m² à la
Société COVERIS - Décisions**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. BRON

**2010/10/ 22 SAINT-AUBIN-DE-MEDOC - Secteur Euromédoc - Réalisation d'une
opération d'aménagement à vocation économique - Vente d'un terrain
communautaire de 16 913 m² environ à la Société Atlantique Gascogne -
Convention - Décisions**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

**2010/10/ 25 Collecte de la résidence "les Portes du lac" à Bordeaux Lac -
Convention passée entre Domofrance et la Communauté Urbaine - Autorisation de
signature**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

**2010/10/ 26 Collecte et traitement de déchets assimilés aux ordures ménagères -
Exonération de la redevance spéciale perçue par la Communauté Urbaine de
Bordeaux - Demande de l'association "la Banque alimentaire" - Renouvellement -
Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. D CAZABONNE

**2010/10/ 27 Collecte et traitement de déchets assimilés aux ordures ménagères -
Exonération de la redevance spéciale perçue par la Communauté Urbaine -
Demande de l'association "Société de Saint Vincent de Paul" - Renouvellement -
Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. OLIVIER

**2010/10/ 29 Pôle intermodal de Bordeaux Saint-Jean - Avenant n°2 à la convention
du 26 novembre 2004 - relative à la réalisation et au financement du pôle intermodal
de Bordeaux Saint-Jean - Approbation - Autorisation.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. OLIVIER

2010/10/ 30 Marchés Publics - Construction du tramway - Marchés de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de la 1ère phase du tramway (n° 97 243 U), pour la réalisation de la phase 1bis (n° 00 372 U) et pour la réalisation de la billettique (n° 01 222 U) - Règlement amiable des litiges - Transaction - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. OLIVIER

2010/10/ 31 Construction du tramway 2ème phase - Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Réseau Ferré de France pour les travaux de finition du Parc relais Mérignac-Arlac - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. OLIVIER

2010/10/ 32 Marchés Publics - Construction du tramway 3ème Phase - Lignes A, B et C - Travaux préliminaires et travaux communs aux déviations de réseaux - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CURVALE

2010/10/ 35 Plan Climat de la Cub - Bègles - Construction d'un bâtiment passif par l'association Océan - Demande de subvention - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FAVROUL

2010/10/ 37 Restructuration de l'Hôtel communautaire - Performances et efficacité énergétique - Cofinancements FEDER et ADEME - Décisions - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/10/ 40 BORDEAUX - SARL UTOPIA SAINT SIMEON - Solde d'une participation pour non réalisation d'aires de stationnement - Remise gracieuse - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/10/ 41 Activité Parcs de Stationnement - Remise à la Régie PARCUB de travaux d'aménagement du parc Charles de Gaulle à Mérignac et transfert des sources de financement associées - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/10/ 42 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 44 logements collectifs locatifs financés par un PLUS, 17, rue de Beguey - Emprunts principaux de 1.124.541 € et 3.455.630 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/10/ 43 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 12 logements individuels locatifs financés par un PLUS, 17, rue de Beguey - Emprunts principaux de 385.320 € et 1.203.627 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/10/ 44 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 19 logements collectifs locatifs financés par un PLAI, 17, rue de Beguey - Emprunts principaux de 366.754 € et 1.174.644 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/10/ 45 BLANQUEFORT - AQUITANIS Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Acquisition amélioration de 2 logements individuels locatifs situés, l'un au 32, rue du Neurin et l'autre au 34, rue Jean Mermoz - Emprunts principaux de 205.500 € et 62.432 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/10/ 46 BLANQUEFORT - AQUITANIS Office Public de l'Habitat de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Charge foncière et construction de 30 logements individuels locatifs, "Le Petit Lacanau", rues Anita Conti, Ferdinand Buisson et Rosa Luxembourg - Emprunts principaux de 1.053.181 € et 2.071.555 € du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/10/ 47 BLANQUEFORT - AQUITANIS Office Public de l'Habitat (OPH) de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Acquisition amélioration d'un logement individuel locatif situé 7, rue de Margaux - Emprunts principaux de 173.967 € et 14.732 € - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/10/ 48 BORDEAUX - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Construction de 30 logements individuels locatifs, résidence "Les Diversités" - Emprunt complémentaire de 509.885 €- Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/10/ 49 MERIGNAC - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 11 logements individuels locatifs, avenue du Truc, résidence "Jacques Cartier" - Emprunts principaux de 207.394 €et 1.174.547 €- Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/10/ 51 Activité transport en commun de la Communauté urbaine de Bordeaux - Majoration du taux de versement transport au 1er janvier 2011 - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/10/ 52 Délégation du Conseil de Communauté au Président- Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/10/ 54 Bail emphytéotique administratif "Jean Fleuret" - Construction du bâtiment à usage de la Communauté - Avenant n° 2 - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2010/10/ 55 Convention d'échanges de données numériques entre l'Université de Bordeaux et la CUB - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SEUROT

2010/10/ 59 Poste d'ingénieur des Systèmes et Equipements à la Mission Tramway - Autorisation de recourir à un agent contractuel - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SEUROT

2010/10/ 60 Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) - Autorisation de recourir aux services de doctorants - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SEUROT

2010/10/ 61 Marché Public de fourniture et livraison de titres de transports - marché 08049R, reconduit sous les numéros 09003R et 10001Z Lot n° 1 fourniture de titres de transports aériens - Passation d'un avenant modifiant le montant maximal initialement prévu - Avenant n° 1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2010/10/ 62 Libération du site du complexe de la viande - Assistance et expertise portant sur les sols - Désignation d'un bureau d'études - Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2010/10/ 63 BASSENS - Immeuble bâti situé 6 - 8 rue Adrien Planque - Eviction commerciale des consorts TOUMI - Autorisations - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2010/10/ 65 BRUGES - Immeuble bâti situé 60 rue de la Tour de Gassies, cadastré BI 60 - Mise à disposition et cession à la Commune - Décision -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/10/ 68 Syndicat Intercommunal des Jalles, de Lande à Garonne - Etude et suivi de la qualité des eaux sur la Jalle de Blanquefort - Participation de la Communauté urbaine de Bordeaux- Convention- Décision - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/10/ 70 Marchés Publics - AMBES - Augmentation de la capacité de traitement (extension ou reconstruction) de la station d'épuration AMBES - CD10 - Adoption - Autorisations

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/10/ 71 Marchés Publics- Bordeaux- Cours Journu Auber- Réhabilitation d'un collecteur unitaire- Appel d'offres ouvert- Autorisation de lancement et de signature-

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/10/ 72 Marchés Publics- Mérignac- Avenue du Maréchal Joffre, rue Benjamin Saufrignon, avenue Victor Hugo - Pose d'un collecteur d'eaux usées en micro tunnel - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature-

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Affaires non regroupées**M. DAVID**

2010/10/ 2 BORDEAUX - Pont levant Bacalan Bastide - Modalités d'organisation pour la gestion de l'ouvrage - Approbation

M. le Président Vincent FELTESSE estime qu'il faut être extrêmement vigilant sur le fait qu'en permanence, il faut bien intégrer toutes les contraintes, afin que le pont se lève et se baisse bien, et qu'on ne soit pas soumis à des aléas. Il indique que la dernière chose qu'il faut concrétiser, c'est le maintien, voire le développement du marché de la croisière sur Bordeaux, sachant qu'on est à 30, et que tout le monde dit que l'on peut passer à 50 de manière assez aisée. Il pense qu'il faut que l'on rassure les uns et les autres, les capitaines qui ont fait les essais ayant été rassurés, et c'est un point qui reste assez crucial.

Mme DIEZ indique qu'elle s'abstiendra.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Mme DIEZ s'abstient

M. DAVID

2010/10/ 5 Marchés Publics - BORDEAUX - Aménagement de la rue Lucien Faure - Marché de maîtrise d'oeuvre après appel d'offres restreint - Autorisation - Désignation du jury - Décision

M. MAURIN est étonné que ne soit pas indiqué de manière plus nette et importante, l'axe de cette rue Lucien Faure comme un des éléments, à la fois d'échanges, de rapprochement rive droite/rive gauche, mais également d'axe nécessitant d'engager des études très rapidement pour le bouclage de la ligne de ceinture SNCF par un TCSP adapté. Le fait que ce soit absent de cette délibération le rend un peu plus inquiet sur la volonté in fine de l'ensemble des acteurs de ce secteur.

M. HURMIC voudrait faire part des objections des élus Verts, de leurs réticences, voire même de leurs inquiétudes sur ce futur aménagement de la rue Lucien Faure qui vont les amener à ne pas voter cette délibération.

La première objection qu'ils formulent, sur l'aménagement en tant que tel, est qu'aujourd'hui, la rue Lucien Faure est une pénétrante routière très classique, essentiellement dévolue au trafic routier puisque c'est une 2 fois deux voies. Il demande quelles seront demain les caractéristiques de cette nouvelle artère rénovée, et il a envie

de dire que ce seront les mêmes, et que ce sera encore demain une pénétrante routière, la seule nouveauté, étant qu'on va rajouter deux voies de TCSP en site propre et des pistes cyclables. Ils considèrent que le succès des transports collectifs repose essentiellement sur le fait qu'ils grignotent l'espace dévolu à la voiture, c'est-à-dire qu'ils se substituent à celle-ci, mais ici, on a l'impression qu'on ne substitue rien du tout, et que l'on rajoute des voies TCSP à côté d'un trafic routier qui restera extrêmement lourd. Il fait remarquer qu'il y a un certain nombre de villes qui ne raisonnent pas tout à fait de la même façon, et il pense à Nantes où quand on arrive par les boulevards, il y avait autrefois un boulevard classique à 2 fois deux voies « à la bordelaise » et où maintenant, on a substitué une voie de circulation automobile par une voie de busway, c'est-à-dire qu'on n'a pas surajouté une nouvelle tranche, on a remplacé du trafic routier par du trafic transport collectif. Il estime dommage que l'on n'ait pas raisonné de la même façon en ce qui concerne cet aménagement.

Sa deuxième objection, est qu'il faut savoir que si, autrefois et aujourd'hui, cette rue Lucien Faure était une pénétrante qui pouvait être qualifiée de relativement périphérique, elle va s'insérer demain dans un tissu urbain particulièrement dense, au milieu de nouveaux quartiers, et elle passera notamment à proximité du futur quartier urbanisé des Bassins à flot, et elle va constituer une barrière qui accueillera un trafic routier de l'ordre de 30 à 40 000 véhicules/jour. Il considère qu'on peut souhaiter pour ces nouveaux quartiers, une promiscuité urbaine plus agréable pour accueillir de nouveaux habitants, et que cela risque même de constituer une coupure entre ces nouveaux quartiers et le reste de la ville centre, dans la mesure où ce type d'artères a en général ce type de caractéristiques.

La dernière objection de son groupe est qu'on commence à leur présenter l'accès au futur pont Lucien Faure en ce qui concerne la rive gauche, mais il demande ce qu'il en est de la rive droite et où en est-on de la réflexion concernant les accès au pont Bacalan/Bastide sur cette rive. Le projet avance normalement, mais sur la rive droite, ils ne savent absolument pas quelles seront les études de raccordement sur le pont Lucien Faure. Ils regrettent que le projet n'avance pas concomitamment et ce, d'autant plus qu'il y a quelques inquiétudes qui se font jour sur le terrain de gens qui se demandent où passeront ces raccordements, dont ils savent qu'ils seront essentiellement très routiers et vont desservir des quartiers qui sont appelés demain à être plus denses, plus urbanisés. Là aussi, les inquiétudes qui naissent sur le terrain leur paraissent particulièrement légitimes, et il pense qu'il faut rassurer les habitants très rapidement en leur disant ce que sera demain le raccordement du pont Bacalan/Bastide sur la rive droite.

Il précise que pour l'ensemble de ces raisons, ils ne voteront pas cette délibération.

M. JUPPE indique sur le second point, partager sa préoccupation, et il sait que **M. le Président** a enclenché les études sur le débouché du pont sur la rive droite. C'est aujourd'hui urgent à son avis, car ce pont est en construction, et il faudra bien qu'on en sorte du côté droit.

En revanche, il est totalement en désaccord avec ce qui a été dit sur la rue Lucien Faure, car faire passer un système de transport en site propre sur la rue Lucien Faure n'est pas un petit aménagement, mais un changement radical, et la desserte du pont Bacalan/Bastide, de la rive droite, le raccordement au tram/train du Médoc, tout cela fait partie d'un schéma des déplacements sur lequel ils sont en train de travailler, et qui a

toute sa cohérence. Il fait donc observer que ce n'est pas le statut quo avec, en plus, un tramway, comme si la réalisation du tramway depuis 15 ans n'avait été qu'une modification mineure du fonctionnement des transports dans l'agglomération.

D'autre part, il considère qu'il faut arrêter avec cette phobie absurde contre le développement des véhicules individuels qu'il estime ridicule. Il souligne qu'il n'y a aucune ville au monde qui soit engagée dans cette espèce de folie idéologique. Il rappelle qu'ils ont décidé dans la desserte de la gare, dans le cadre de l'opération Bordeaux Euratlantique, de faire en sorte que le supplément de fréquentation de cette gare soit totalement assuré par les transports en commun, et non par les déplacements en véhicules individuels, ce qui veut dire que 50% de l'accès à la gare se fera en véhicules individuels. Il indique que l'enjeu est de substituer aux véhicules individuels actuels, qui sont des véhicules polluants, des véhicules propres, mais ce n'est pas de faire disparaître l'usage du véhicule individuel dans les villes. Il répète que c'est une folie, et ajoute d'ailleurs, qu'il y a plein de techniques qui vont se développer. Il aimerait, en particulier, que la Communauté Urbaine se penche sur un certain nombre d'initiatives qui visent à faire des sortes d'«autolibs» sur le modèle des «vélibs». Il signale qu'il y a des flottes de véhicules électriques qui seront mises à disposition des collectivités pour faciliter le déplacement dans les villes avec des petits véhicules électriques non polluants et donc, il est très important que sur la rue Lucien Faure, il y ait aussi un passage de véhicules individuels.

M. FREYGEFOND voudrait savoir si le projet est dans le contrat de co-développement avec la Ville de Bordeaux. Il précise qu'il ne parle pas des études, mais de la réalisation de cette voirie parce que, sinon, cela servira d'exemple puisque, souvent, on leur répond qu'on ne peut pas faire parce que ce n'est pas dans le contrat de co-développement avec la commune. Il signale que c'est le Maire qui parle. Par ailleurs, il fait juste observer pour qu'autant les études sont prévues au PPI, autant le financement de cette opération, si elle devait avoir lieu, n'est pas prévu.

M. HURMIC insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas du tout de phobie, mais il s'agit d'aménagements modernes, et il invite **Alain JUPPE** à aller voir ce qui se passe à Nantes. Il considère qu'on peut substituer le transport collectif à la voiture, mais il n'a jamais dit qu'il fallait supprimer la voiture de cet axe là. Plutôt que de faire 2 fois deux voies, ce qui est une caractéristique et un gabarit autoroutier, il pense qu'on conviendra avec lui que les nouveaux accès à la ville de demain se feront, et par la voiture et par le transport collectif en réduisant la place de la voiture, ce que, manifestement on ne fait pas suffisamment sur la rue Lucien Faure. Il souligne que c'est tout ce qu'il a voulu dire. Il pense qu'il faut faire les deux, mais que chacun soit à sa place et que la voiture perde la suprématie qu'elle avait dans les années 60. Il comprend que certains soient encore très attachés à ces aménagements urbains des années 60 à 80.

M. GUICHARD estime qu'il va peut-être surprendre, car il est souvent en affrontement direct et lourd avec **Alain JUPPE**, mais là, il tient à dire très clairement qu'il aurait aimé faire son intervention.

M. le Président Vincent FELTESSE souligne que cette délibération n'est pas anodine et il interviendra sur quelques problématiques qu'ils ont devant eux, en en mettant trois ou quatre perspectives.

En premier lieu, il rappelle ce qu'ils ont dit pendant une dizaine d'années sur le pont Bacalan/Bastide, à savoir que c'est un franchissement urbain et que, à ce titre, la conséquence logique est que l'on ne va pas complètement bouleverser l'organisation du système de déplacements dans le secteur. On ne peut pas leur reprocher, à un moment donné, d'impréparation ou de manque d'anticipation, mais il précise que c'est juste une cohérence qu'on a tenue avec ce discours.

Par ailleurs, si c'est un franchissement urbain, il fait observer que c'est quand même une nouvelle liaison et un nouvel échelon fondamental dans l'organisation de notre agglomération, le second franchissement devant être Jean-Jacques Bosc.

A partir de là, plusieurs problématiques se posent à eux et d'abord, celle du transport collectif en site propre. Chacun sait que l'on avance sur ce qu'on appelle le SDODM, et il y a eu encore une réunion récente là-dessus et il a, au vu des analyses techniques, donné son sentiment personnel en pensant qu'il y a 4 priorités sur la suite des transports collectifs en site propre, mais avec une qui est supérieure aux autres, qui est la question du bouclage des franchissements et, effectivement, Ravezies, Latule, Lucien Faure et ensuite, rive droite, pour répondre à Vincent MAURIN.

Il fait ensuite remarquer qu'il faut que l'on parvienne dans notre agglomération, à sortir de cette culture du tout tramway, ou en tout cas, à séquencer les choses, parce que si on reste dans cette logique, le SDODM représenterait la quatrième phase à partir de 2017-2020, voire plus, et on est alors dans quelque chose qui n'est pas cohérent avec l'aménagement de la métropole. Il considère qu'il faut que l'on soit en capacité d'être plus réactif, de commencer parfois par des choses plus simples, et d'avoir les emprises. Il pense que cet axe Ravezies, Latule, Lucien Faure va typiquement être exemplaire à ce titre. Il souligne avoir dit qu'il souhaitait que l'on passe de 20 à 40 km de couloirs de bus, ce qui est extrêmement important.

Sur la question du tout voiture, il ne rentrera pas dans le débat qui est compliqué, mais il tient juste à dire à Pierre HURMIC qu'il faut faire attention à ne pas non plus vouloir trop séparer les choses. Quand il entendait le discours, il avait l'impression de réentendre la charte d'Athènes de 23. Il relève qu'aujourd'hui, on a une absence de mixité des usages et qu'au contraire, la ville vertueuse doit aussi être une ville qui sait articuler les différentes choses. Il ne dit pas que la ville automobile est vertueuse, car il ne le pense absolument pas, mais quand on va dans d'autres pays où les transports collectifs sont plus importants, il constate que la mixité et la cohabitation sont plus fortes. Ils étaient quelques-uns à Stockholm il y a quelques jours, et ce qui les a impressionnés, c'est qu'il y a 70% de déplacements transports collectifs, ce qui est loin d'être neutre et, en même temps, la voiture est encore là. Il y a quelque chose de très étonnant et il fait observer que le modèle n'est pas encore stabilisé.

Là où il rejoint un peu tout le monde, c'est qu'il faut qu'on sorte de la culture des tuyaux, que ce soient des tuyaux à voitures ou à transports collectifs, parce qu'il faut qu'on arrive à faire basculer leurs modes de fonctionnement plus rapidement, que ce soit par le covoiturage, l'éco-partage, que ce soit par toutes les applications par le Smartphone, parce qu'on est là sur des échelles temporelles qui peuvent aller beaucoup plus vite. Il souligne que la déception on l'a eu un peu, malgré tout, sur l'agglomération bordelaise, et ils ne sont pas les seuls, c'est qu'au bout de 15 ans de politique de tramway importante en France, on se rend compte que le report modal n'est pas si important que ça. Il rappelle qu'entre les deux enquêtes ménage, il n'y a pas eu de rupture fondamentale, et si cela a

bien progressé à l'intérieur des boulevards, au niveau de l'agglomération, c'est plus mitigé. Comme on a des objectifs très ambitieux, notamment par rapport au vélo, il faut que l'on le fasse ensemble.

Il indique qu'il y a des réunions de travail qui sont programmées sur la question des sorties sur la rive droite, sur les sujets déplacements voitures, bouclage TCSP et aussi, construction/densification. On voit bien que sur Euratlantique, ça avance bien, sur les berges du lac aussi, et il pense qu'il y a là un secteur où il faut qu'on trouve une stratégie opérationnelle dans les semaines ou mois qui viennent.

Puis il précise qu'il y a désignation d'un jury, qu'il a été destinataire d'une seule liste, et qu'il leur est proposé comme titulaires, *M. COUTURIER, Mme DE FRANCOIS, M. GUICHARD, M. DAVID, M. DUCHENE* et comme suppléants, *M. DANJON, M. SOUBABERE, M. FEUGAS, M. GUYOMARC'H, M. POIGNONEC*.

Il enregistre l'accord unanime du Conseil pour qu'il soit procédé au vote à mains levées et non à bulletins secrets, comme le permet le CGCT, ainsi que sur les noms proposés.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Verts-Europe
Ecologie s'abstient**

**Désignations effectuées : Titulaires :
M. COUTURIER, Mme DE FRANCOIS,
MM. GUICHARD, JL DAVID et
DUCHENE**

**Suppléants : MM. DANJON,
SOUBABERE, FEUGAS, GUYOMARC'H
et POIGNONEC**

M. BOBET

**2010/10/ 11 Travaux de protection phonique à Ambarès et Lagrave - Quartier Notet -
Convention de financement d'un programme complémentaire - Autorisation**

M. HERITIE indique que cette délibération concerne un complément de protection phonique qui n'avait pas été réalisé au moment de la mise à 2 X 3 voies de l'autoroute A10 sur la commune d'Ambarès et Lagrave, ce qui sera chose faite avec la participation des ASF, de la Région Aquitaine, du Département de la Gironde et de la Communauté Urbaine telle qu'elle est mentionnée dans le tableau, et selon les modalités qui y figurent.

Puisqu'on parle de protection phonique, il souhaite revenir sur la visite de ce mardi des différents sites à enjeux sur les communes de la Communauté Urbaine impactées, à la fois par la LGV SEA, par le bouchon ferroviaire, mais aussi par les grands projets du sud-ouest à venir dans quelques années. Il souligne que cette visite de terrain voulue par **M. le Président**, s'est effectuée en présence des Maires, ou de leurs représentants, des communes concernées, en présence du Directeur Régional de RFF, ainsi que du concessionnaire de la LGV SEA, à savoir le groupement LISEA VINCI. Il ajoute qu'elle s'est faite également en présence de Dominique LEBRUN et Christian PITIE, du Conseiller Général du Développement Durable, qui ont profité de cette visite et de la

réunion qui a suivi pour leur présenter leur rapport sur les différents points noirs « bruit » de l'agglomération. Il précise qu'il s'agissait de se rendre compte sur le terrain, et de faire pointer du doigt aussi en particulier à RFF, les différentes problématiques des communes, traversées par la LGV, comme St Vincent de Paul, Ambarès et Lagrave où elle va s'insérer dans le cœur de ville, mais aussi les conséquences de cette arrivée de LGV en termes d'augmentation de trafic sur les communes qui ne sont pas directement impactées par l'infrastructure elle-même, à savoir les communes de Bassens, Lormont, celle de Cenon devant aussi voir le doublement des voies ferrées dans le cadre du bouchon ferroviaire, celle de Floirac avec l'arrivée sur Bordeaux et, bien entendu, dans un second temps, le départ des futures LGV GPSO sur les communes de Bègles et Villenave d'Ornon.

Lors de chaque visite de terrain, il indique que chaque Maire n'a pas manqué de souligner avec beaucoup de vigueur et de fermeté les conséquences de l'arrivée des travaux d'infrastructure à réaliser sur les différentes communes, mais aussi les conséquences de l'augmentation de trafic induites par l'arrivée de ces nouvelles infrastructures, la conséquence directe étant la nécessité de prendre en compte les protections phoniques rendues indispensables par cette augmentation de trafic dans des zones urbanisées ou en voie d'urbanisation, sur lesquelles il n'existe rien actuellement, ainsi que le rapprochement des voies ferrées des zones d'habitation.

Il fait remarquer qu'il s'agissait de quelque chose d'important, car cette réunion a permis de faire passer un certain nombre de messages, espère-t-il, tant à RFF qu'au concessionnaire VINCI. Il ajoute que la présentation par la suite du rapport de Dominique LEBRUN et Christian PITIE a permis de bien identifier les différentes problématiques propres à chaque territoire, à la fois sur l'aspect du bruit, mais aussi sur celui des problèmes vibratoires concernant beaucoup des communes traversées. Il a retenu de ce rapport la nécessité et la demande que RFF désigne un référent pour garder le contact avec les différentes collectivités territoriales que sont les communes, la Communauté Urbaine et les autres collectivités.

Concernant l'interview qui a été réalisée du Directeur Régional de RFF, sur la chaîne télévisée, qui disait qu'ils avaient à écouter, il souligne qu'ils espèrent que RFF va les écouter et les entendre, et qu'on pourra travailler sur ces chantiers là dans la même direction. Comme il a eu l'occasion de le dire, l'agglomération va jouer la carte du ferroviaire et de la grande vitesse en particulier, et il s'agit d'obtenir des mesures adaptées, proportionnées à l'impact que vont subir les uns et les autres.

Il résume que la visite de terrain a été fort intéressante, qu'elle a permis de bien identifier les différentes problématiques de chaque territoire, et de faire toucher du doigt aux uns et aux autres, les problèmes qu'ils vont rencontrer, sachant que derrière, il y a tous les enjeux relatifs à l'intermodalité, les enjeux fonciers, tout ce qui est connexion de TER, etc... et qu'on est au-delà des chantiers proprement dits.

M. TOUZEAU déclarant s'exprimer au nom également de Jean-Pierre TURON, signale que c'est un véritable mardi noir qu'ils ont vécu pour plusieurs raisons qu'il va mettre en avant, mais sans forcer le trait. Il évoque d'abord, l'expérience de Maire de Lormont qui a connu pendant 30 ans l'absence des protections phoniques entre le pont d'Aquitaine et la ville de Carbon-Blanc, parce qu'elles n'avaient pas été prises en compte au moment de la construction de la rocade et du pont d'Aquitaine, et aujourd'hui, ils se trouvent, en ce qui

concerne Bassens et Lormont, dans une situation exceptionnelle et dans un discours qui n'est pas adapté à la réalité d'aujourd'hui et à celle de demain sur leurs territoires.

Il indique que ce discours consiste à dire, qu'entre Ambarès et Cenon, où il y a éclatement des deux lignes, ils ne touchent pas à la voie et donc ne sont pas tenus par les réglementations actuelles d'intervenir sur le réseau et l'augmentation du trafic liée à la LGV. Il précise que l'éclatement des deux lignes conduit à un retrait, et les quelques mesures qui sont prises actuellement ne sont pas du tout adaptées à leurs situations.

Il voudrait également souligner que s'ils ne mènent pas cette bataille aujourd'hui, pour la prise en compte de protection des populations et de développement de leurs territoires, ce sont les collectivités territoriales qui, dans les années qui viennent, vont être amenées à effectuer ces efforts. Il souligne que les réglementations ne sont pas adaptées, et que les quelques mesures ne prennent pas en compte les perspectives de développement de leurs territoires. Les missions de M. LEBRUN et de M. PITIE n'ayant pas pris en compte les demandes clairement exprimées par les Maires, ils ne peuvent donc aujourd'hui que se placer en situation de volonté de faire entendre la voix de leurs populations et il pense que leur député, Conchita LACUEY devra, sur le plan national, relayer la spécificité de leurs deux communes.

M. Alain DAVID signale que c'est sur la commune de Cenon que se regroupent les deux lignes, celles de Nantes et de Paris, et que si aujourd'hui ce sont 250 trains sur deux voies, ce seront demain 450 trains sur quatre voies, puisque deux voies supplémentaires vont être construites. Comme le disait Jean TOUZEAU pour ce qui concerne Lormont, Cenon subit exactement la même difficulté depuis 30 ans, avec l'absence de protection phonique dans un tissu urbain très dense, et donc, des nuisances, des vibrations, pour des maisons qui sont situées, pour certaines, entre cinq et six mètres de la voie ferrée, et les autres, en moyenne, à une vingtaine de mètres. Il souligne qu'il s'agit donc d'un tissu urbain très dense, sans aucune protection et qui connaîtra demain, 450 trains/jour, ce qui constitue un traumatisme très important. Il invite à cet effet ses collègues à imaginer un quartier traversé par un tel trafic.

Il précise que ce que propose RFF est l'expropriation d'une école maternelle. Il se demande comment faire mieux ou pire, car cette école maternelle est impactée par la création des deux voies supplémentaires, et on voit donc mal comment on pourrait conserver la qualité d'accueil d'en gros 120 enfants de cinq classes de maternelle, d'où ce projet d'expropriation. Il ajoute qu'il y a une maison de quartier impactée également par l'ouvrage, et ensuite, 27 maisons expropriées, ce qui veut dire 27 vies, avec des difficultés au niveau des familles qui n'avaient rien demandé et qui se retrouvent confrontées à des expropriations. Il indique qu'il y a 109 logements de 3 tours sur lesquels rien n'est prévu et qui sont situés entre 20 et 25 mètres du nouvel ouvrage. Il demande comment laisser 109 familles à une quinzaine de mètres d'un nouvel ouvrage sur lequel le trafic sera de 450 trains par jour, ce qui est, à son avis, inimaginable. Il considère qu'on ne peut pas ne pas s'intéresser à cette difficulté, car on s'interroge sur ce qui se passera demain et sur qui habitera dans ces logements sociaux. Il pense que ce seront essentiellement des captifs, des personnes qui n'ont pas les moyens d'aller ailleurs et on va donc créer, sur ces sites, de véritables ghettos sociaux, avec des personnes essentiellement captives du système social, et ils ne veulent pas de cela. Il estime qu'il faut que RFF trouve des solutions en liaison avec Domofrance, et le gros problème sera donc, également, les protections phoniques. Il rappelle qu'il n'y en a aucune aujourd'hui et RFF leur dit qu'ils

doivent s'estimer heureux, parce qu'ils en auront demain. Il estime que c'est encore heureux, parce que, lorsque le trafic sera de 450 trains par jour, avec des trains de fret, etc., on peut imaginer les nuisances s'il n'y a pas de protections phoniques adaptées. Il en appelle là à la Communauté Urbaine, de façon à ce qu'elle puisse accompagner leur revendication auprès de RFF, pour protéger mieux les habitants que ce que leur propose RFF avec un mur de 1,80 à 2 mètres de hauteur qui n'aura aucun effet du tout, parce que les immeubles de grande hauteur ne seront pas protégés. Il ajoute que le coteau qui est habité par de nombreux Cenonais ne sera pas protégé, car il y a des zones qui seront situées à une trentaine de mètres au dessus, à environ 200 mètres de cette voie ferrée, et qui ne seront pas protégées.

Il considère donc qu'aujourd'hui, la situation est grave, qu'elle est délicate et il en appelle à la Communauté Urbaine et à son aide précieuse pour les assister dans le contentieux, dont il pense qu'il ne tardera pas de poindre avec RFF.

Mme. LACUEY rejoint les remarques formulées par ses deux collègues. Elle indique que les discussions avec RFF sont très difficiles, leur discours étant « *nous avons fait un mur, il y a des vibrations qui seront réduites par rapport à des nouveaux tabliers puisque ce sont des trains de marchandise qui vont circuler la nuit, mais on fera une nouvelle étude pour connaître le degré de décibels concernant le bruit* ».

Elle rappelle qu'il y avait des promesses qui avaient été faites auprès des habitants pour avoir des isolations en termes d'huissierie, mais qu'ils n'arrivent pas à les faire tenir, et qu'il est exact qu'ils ont besoin d'un appui fort de la Communauté Urbaine pour que toutes les nuisances phoniques engendrées par cet ouvrage puissent se résorber plus facilement que si on ne les aidait pas. Elle reconnaît que sur Bassens et sur Lormont, c'est une problématique qui n'est pas du tout prise en compte par RFF alors que, normalement, elle devrait la prendre, et ils se battront pour essayer. Elle espère que la CUB sera en avant pour qu'ils puissent tous obtenir satisfaction, par rapport à leurs populations, en termes de cadre de vie.

M. DUCHENE indique qu'effectivement, la Ville de Bordeaux est elle aussi impactée par ces travaux et ces nuisances. Il précise que le Maire de Bordeaux est intervenu plusieurs fois auprès de RFF et de la SNCF lors de différentes réunions de concertation, et ils ont été très fermes, car un grand nombre d'habitants du secteur de la Benauges sont concernés, non seulement par les nuisances liées aux travaux qui ont été longs, compliqués et contraignants, mais aussi par l'augmentation du nombre de trains de voyageurs et de marchandises. Il estime qu'on peut parler de nuisances de jour et de nuit, et le secteur de la Benauges étant particulièrement concerné, le Maire a lancé une étude qui a été présentée aux autres Maires des communes concernées.

Il tient à dire qu'ils parlent toutes et tous d'une seule voix, que c'est une très bonne chose qu'il y ait un accord intercommunal, et qu'ils soient sur des positions communes face à RFF et SNCF. Il souligne que l'étude qui a été faite sur la Benauges démontre qu'il faut lancer des opérations de démolition/reconstruction, ou des opérations de requalification, ou des opérations de réorganisation des bâtiments. A son avis, on peut penser à du bureau en façade le long de Joliot Curie et des voies SNCF, et à de l'habitat en arrière, côté quartier.

Enfin quoiqu'il arrive, il considère qu'il faut que la Communauté Urbaine se mobilise de telle manière que les nuisances soient extrêmement réduites, et qu'ils s'organisent pour obtenir des positionnements de bâtiments totalement différents, sachant que Bordeaux est confronté à une double nuisance, celle des voies SNCF et celle de Joliot Curie où un grand nombre de véhicules circulent.

Sur le fond, il lui semble que l'unité qu'ils ont démontrée doit perdurer et qu'ils doivent maintenant s'inscrire dans des opérations plus concrètes, plus opérationnelles, qui démontrent aux habitants que l'on rentre dans la réalité concrète, c'est-à-dire des murs anti-bruits, la requalification des bâtiments, la réorganisation ou le repositionnement de ces mêmes bâtiments.

M. ROSSIGNOL indique que les élus de la Ville de Bègles tiennent à remercier le Président de la Communauté Urbaine ainsi que le Vice-Président en charge du dossier pour avoir organisé cette visite qui a montré à l'État et à RFF que les Maires des communes de la CUB traversés par la voie ferrée étaient unis pour défendre leur population et leur territoire, et pour bien dire que le temps où les populations et les paysages étaient sacrifiés à l'aune du progrès était fini. Il souligne qu'on a changé d'époque, et que le développement économique ou la suprématie des circulants sur les habitants, sur les paysages, et sur la qualité de vie, étaient révolus.

Ceci dit, la Ville de Bègles étant le départ de la GPSO, et la partie nord de Hourcade étant également sur le territoire béglais, il invite à ne pas oublier également les vibrations et les fines particules émises par les trains, par les chargements, ou les véhicules à moteur, la rocade, et également les voies sur berge. Il fait observer qu'en quelque sorte, « ils sont vernis ». Il précise que les voies sur berges sont appelées à disparaître grâce au projet Euratlantique.

Ils ont bien insisté sur la problématique du bruit pour les populations environnantes, mais aussi des vibrations, car quand une LGV passe près d'une habitation, l'ensemble des récipients en verre se mettent à tinter dans les placards et cela réveille les habitants. Il considère qu'il ne faut pas prendre ce souci à la légère. Il y a la problématique du vrombissement sourd que fait le train quand il passe, mais il y a aussi les vibrations qui peuvent fissurer les habitations, et il pense que ceci doit être pris en compte et il remercie le Vice-Président de l'avoir souligné ce matin.

Il ajoute qu'a été rappelé le rôle des gares secondaires, et celui de la gare de Bègles en particulier qui a vocation de pôle intermodal, de liaison entre le sud de l'agglomération et le campus. Puis il précise que le dernier point qui a été évoqué, est que depuis 1848, la ville de Bègles est traversée par la voie ferrée, et il s'agit donc d'une véritable fracture territoriale, car il y a très peu de traversée est-ouest, et ce projet va pouvoir recoudre un peu cette cicatrice urbaine du territoire, afin de repenser les déplacements est-ouest sur la commune.

Il signale que les élus béglais seront très vigilants.

M. PUJOL pense qu'on connaît sa position depuis longtemps sur le projet GPSO, car il croit l'avoir rappelé ici de multiples fois, et qu'ils sont devant une décision qui a été prise par d'autres, que certains élus sont obligés de subir et non pas d'approuver.

Il rappelle que l'urgence de la grande vitesse n'était pas essentiel pour eux, par rapport à celle qu'il y a à traiter la problématique du fret, et notamment l'augmentation du nombre de poids lourds qui vont traverser Villenave d'Ornon, parce qu'ils n'auront pas la chance d'avoir Euratlantique qui va faire de leur entrée de ville, un grand boulevard sans camions.

Tant qu'à subir des nuisances avec la mise en place d'une troisième voie, puis d'une quatrième voie au niveau de la halte ferroviaire, autant que cela serve aux habitants de Villenave d'Ornon, estime-t-il. Pour lui, il est clair qu'on acceptera contraints et forcés ce projet, mais sous des conditions importantes, qui sont qu'au moins 75% des TER puissent s'arrêter à Villenave d'Ornon et prendre des voyageurs pour arriver à l'intérieur de l'agglomération. Si c'est pour voir passer des TER et des trains à grande vitesse, il propose de rester à deux voies et on regardera passer des trains. Il lui semble essentiel de donner le droit à partir aux habitants situés à proximité de ces voies SNCF nouvelles, et notamment que tout propriétaire d'une parcelle située à moins de 25 mètres puisse avoir le droit de faire acquérir sa propriété au prix des Domaines ou à un prix négocié, mais que RFF ne se contente pas de prendre la partie de propriété qui serait dans la bande des 25 mètres, comme il le fait actuellement. C'est une règle qui avait été appliquée sur Ambarès et il précise que la Ville de Villenave demande à ce que ce soit également appliqué sur son territoire.

Pour ne pas déplaire à son collègue de Bègles qui pense que la ville la plus au sud de l'agglomération, c'est Bègles, il fait observer qu'il y en a encore une plus au sud, qui est celle de Villenave d'Ornon, et qu'il y a peut-être intérêt à faire en sorte que le maximum de véhicules puissent s'arrêter le plus bas possible, et éviter de rentrer dans l'agglomération bordelaise.

Quant à la loi sur le bruit et à toutes les protections phoniques qui pourront être mises en place, il serait intéressant à son avis, de voir que les murs soient absorbants des deux côtés, puisque, lorsqu'on met un mur réfléchissant à l'extérieur de la zone de nuisance, celui-ci devient un obstacle et réfléchit lui aussi les bruits qui se déroulent derrière et souvent, lorsqu'on met des murs anti-bruits d'un côté, on se rend compte qu'il y a une augmentation du bruit qui est faite à l'extérieur ou de l'autre côté de ces murs. Il estime qu'il y a un véritable progrès à obtenir sur la pose de ces murs, sachant également que la loi sur le bruit prend des moyennes. Il indique qu'il y a des bruits émergents qui peuvent être très importants, mais qui ne sont pas pris en compte parce qu'ils sont noyés dans une moyenne qui est faite sur une période diurne ou nocturne, ce qui fait qu'à la fin, les murs anti-bruits ne sont pas adaptés ou efficaces pour ceux qui subissent les nuisances. Et quand il voit que le plan qui a répertorié les points noirs de bruits a complètement ignoré Hourcade qui apparaît comme une zone de calme importante, il considère que c'est quand même assez extraordinaire, et il invite ces gens là à venir vivre à proximité d'Hourcade et du triage et d'entendre des bruits de 120 décibels toutes les deux minutes entre 22 h le soir et 4 h du matin. Il ne sait pas s'ils arriveraient à bien dormir, mais il pense qu'ils auraient quelques sérieux soucis.

Il considère que si on n'adapte pas la loi sur le bruit par rapport aux nuisances qui sont réellement émises, on va avoir quelques problèmes.

Si ces lignes sont réellement si importantes pour participer du développement de notre agglomération et de certaines zones de ce territoire, il serait bien à son sens, qu'on puisse penser à un partage des richesses qui permette que ceux qui subissent de temps en temps les nuisances par les traversées de rocade, de voies ferrées et autres, puissent en

retrouver au moins une partie, parce que ce n'est pas forcément leur territoire à eux qui va se développer.

M. le Président Vincent FELTESSE pense qu'il était important qu'ils fassent le point sur ce sujet qui impacte directement plusieurs communes de l'agglomération et plusieurs milliers d'habitants. Il indique qu'on enclenche un processus long et répétitif. Il a reçu, lundi soir, le rapport des deux inspecteurs généraux qui ont fait une première présentation mardi en fin de matinée, et il estime qu'il faudra se l'approprier, parce qu'il y a des choses qui ne sont pas totalement satisfaisantes, tout n'étant pas traité et, en même temps, il y a des ouvertures qui lui semblent assez intéressantes. Il précise qu'il y a des impacts sur la CUB et qu'il y a les tracés sud qui peuvent avoir d'autres impacts sur les ressources en eau dans certaines communes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2010/10/ 12 BRUGES - ZAC "Les vergers du Tasta" - CRAC 2009 - Approbation

M. MAURIN précise que la question que posent aux élus Communistes et apparentés ces cinq rapports concernant les ZAC, est celle de mettre en harmonie les actes avec les paroles. Il rappelle que depuis 2005, a été décrétée l'urgence pour le logement en augmentant la production, et en portant à 30 % leur effort pour le logement social. Il fait observer que depuis, la crise du logement s'est aggravée sur la CUB avec trop peu de logements et trop chers, renvoyant les familles modestes à la périphérie.

Dans ce contexte ils ont acté que l'effort sur le logement social devait se faire sur les logements les plus sociaux : PLAI et PLUS, et non pas sur les PLS, et aujourd'hui, tous les discours convergent en faveur d'une production encore plus élevée de 8 000 à 9 000 logements par an, dont 40 % de logements sociaux.

Mais il demande si les actes suivent, et les élus Communistes et apparentés ont exprimé leurs inquiétudes sur le contenu des programmes immobiliers en cours, dont certains sont loin des objectifs poursuivis, malgré des actualisations qui se font au fil des ans. Ils constatent qu'il y a moins d'1/3 de locatif social pour 2/3 d'accessions à la propriété, et dans le locatif social, il devrait y avoir uniquement du PLAI et PLUS, et pas de PLS qui représente parfois la totalité du locatif conventionné, comme sur Bordeaux Bastide ou Lormont.

Il invite ses collègues à se demander quel sera le bilan social s'ils continuent dans ce sens, d'autant que les élus Communistes et apparentés sont inquiets de l'absence ou de l'insuffisance des ambitions sociales de l'OIN ou de l'opération des 50 000 logements. Ils sont alertés par l'étude prospective Bordeaux 3.0 qui acte d'une modification de la sociologie de la CUB en faveur des catégories supérieures de cadres et de professions libérales, et au détriment des ouvriers et employés.

Aussi leur groupe veut dorénavant marquer clairement son soutien ou son opposition aux projets qui leur sont présentés en fonction du taux de logements PLAI et PLUS qu'ils souhaitent voir approcher les 50 % des logements construits, et s'abstiendront donc sur ces dossiers.

M. le Président Vincent FELTESSE indique qu'ils auront l'occasion de reparler de la politique du logement social. Cela se remet en place, mais il y a une chose qui l'inquiète

beaucoup au-delà de la politique du logement, c'est la question de l'accès sociale à la propriété qui est fondamentale dans la chaîne. Il y a un vrai souci à son avis, et il n'est pas sûr qu'à Lormont, par exemple, il faille que l'on rajoute du PLAI.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
apparentés s'abstient

Mme BOST

2010/10/ 14 LORMONT - ZAC du Quai Chaigneau Bichon - CRAC 2009 -
Approbation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
apparentés s'abstient

Mme BOST

2010/10/ 16 SAINT MEDARD EN JALLES - ZAC Coeur de Jalles - CRAC 2009 -
Approbation – Autorisation

M. MANGON précise qu'il s'abstiendra sur ce dossier.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
M. MANGON et le groupe des élus
Communistes et apparentés
s'abstiennent

M. BRON

2010/10/ 23 Analyse Conjoncturelle et Structurelle Économique Localisée (ACSEL) -
Prestations de services fournies par la Banque de France - Convention CUB/BDF -
Décision et Autorisation de signature

M. GUICHARD voudrait profiter de cette délibération pour parler du retour de Ford, car s'il faut être convaincu de la force que représente le rassemblement citoyen pour briser les chaînes que veut lui imposer ce capitalisme financier, les expériences vécues avec la SOGERMA et Ford en sont un témoignage exemplaire.

En effet, le retour obligé du groupe Ford sur ce site industriel de Blanquefort, qu'il croyait, voici trois ans, pouvoir sacrifier en toute impunité au nom de sa propre rentabilité financière immédiate, est à son avis, une victoire de grande portée, et il faut savoir la saluer, l'apprécier comme autant de possibles pour l'ensemble des exigences du mouvement social, du mouvement populaire, dans tout le pays. Il pense qu'il faut l'apprécier d'autant plus qu'elle s'est construite dans un environnement de fatalisme autour de la disparition de ce site industriel, que ce soit ici dans cette assemblée, ou ailleurs, y compris dans nombre de médias.

Il rappelle que malgré cela, dès les premiers jours de l'annonce de ce diktat par la direction, les salariés de cette entreprise, avec leurs organisations syndicales, ne s'en seront pas laissés conter ! Dans le même mouvement, ils auront permis que se construise un large rassemblement citoyen organisé dans un comité de sauvegarde pour ce site industriel, comité dont les élus Communistes et apparentés veulent saluer, ici,

l'abnégation et l'intelligence pour son apport citoyen tout au long de ce combat. Il souligne que c'est cette démarche qui aura amené l'ensemble des élus à sortir de cette fatalité – ou parfois complicité – coupable et apporter le concours politique indispensable à une perspective de développement de l'entreprise qui, aux yeux des salariés et de leurs organisations, passait obligatoirement par l'exigence que Ford assume toutes ses responsabilités économiques, sociales et industrielles.

Il fait observer que c'est donc encore plus vrai – et urgent - aujourd'hui, si l'objectif commun est de pérenniser ce site industriel, donc d'aller bien au-delà des 600 emplois annoncés, car c'est bien d'un véritable projet industriel dont ce site a besoin, puisqu'il a les atouts techniques, technologiques, humains, en appui d'une vraie formation –emploi, pour pouvoir se construire, notamment autour du véhicule de demain, propre par exigence sociale et environnementale.

En ce sens, il considère que les institutions CUB et Région peuvent et doivent être un levier politique, de par leurs compétences, leurs outils de développement économique, pour la réussite d'un tel projet.

Il insiste sur le fait que cet enjeu mérite toutes les convergences de leurs intelligences et actions, car il convient de ne jamais oublier que, si Ford compte 1600 emplois directs, cela représente 10 000 emplois induits.

Il conclut qu'être exigeant avec la direction de Ford, c'est assumer toutes leurs responsabilités pour conjuguer l'espoir au présent et au futur pour toutes ces familles.

M. le Président Vincent FELTESSE indique que Ford Aquitaine Industrie, devenu First Aquitaine Industrie, va redevenir Ford Aquitaine Industrie.

M. ROSSIGNOL tenait, tout d'abord, à remercier les élus locaux qui ont « mouillé la chemise », que ce soit le Maire de Blanquefort, le Président de la CUB, le Maire de Bordeaux, et ce fut à ses yeux une belle partition à quatre mains, les syndicats, la population, le mouvement social. Il déclare « bravo pour l'emploi ! » dans un moment où il y a une véritable angoisse et une colère de la population et aussi, pour l'emploi industriel français et girondin ainsi que pour le financement des projets communautaires, car cela va dans le bon sens.

Comme il n'est pas très impliqué dans le projet, il précise qu'il se permettra quelques propos un peu libres sur la séquence, et que tout d'abord, la difficulté de Ford, selon les Verts, est un problème qui était conjoncturel, avec une mauvaise anticipation du marché, mais qui va devenir structurelle. Il souligne que cela rejoint un peu le débat sur la rue Lucien Faure, où Pierre HURMIC a souligné que 80% des déplacements dans les agglomérations se faisaient en véhicule particulier, et qu'il va falloir réduire et rééquilibrer fortement ce pourcentage. Les Verts estiment que baser l'économie française sur la voiture, le plan de relance sur la prime à la casse, ce sont des modèles datés, et qu'il va falloir changer cela. Il rappelle que les banques n'ont pas suivi le projet proposé, alors que l'on est encore dans une crise financière et bancaire, que les États ont mis la main à la poche pour sauver notre système bancaire et que, alors qu'elles vont mieux, elles obligent de plus en plus d'États à des plans de rigueur, d'austérité, très forts. On voit donc bien, à leur avis, que notre modèle économique est en questionnement, et qu'il va falloir le modifier fortement.

Il fait observer que l'on a connu projet le Greenwashing, le 4X4 écolo, c'est-à-dire qu'on leur vend un projet économique durable, des pales d'éoliennes, alors que le projet était de

faire du cash, de la trésorerie, et qu'il n'y a jamais eu de volonté forte par le repreneur de sauvegarder l'emploi et l'activité industrielle.

Il souligne que régulièrement, on crie haro sur les politiques, mais là, pour le coup, les politiques ont « fait leur job », et c'est plutôt le système bancaire et les grandes industries qui n'ont pas joué le jeu de l'emploi et de l'aménagement du territoire. Ceci étant dit, la responsabilité politique est quand même importante à son avis, puisque c'est à nos élus nationaux de mettre plus de régulation dans le système. Il n'a jamais cru à la main invisible qui régule le marché, ni à la libéralisation économique, et il cite un « grand bonhomme » qui a dit qu'il n'y avait qu'une seule façon de tuer le capitalisme, c'est des impôts, des impôts, toujours plus d'impôts. Il a envie de dire qu'il n'y a qu'une façon de tuer le libéralisme économique, de la régulation, de la régulation et toujours plus de régulation.

M. le Président Vincent FELTESSE estime que sur ce dossier, le fonctionnement collectif, salariés et élus de tous bords, a bien fonctionné et c'est plutôt satisfaisant.

Ensuite, il n'a pas totalement des illusions sur la suite, car si le fait que Ford revient est une très bonne chose, il faut se battre pour le projet industriel à venir. Il indique qu'il y a un plan de départs en préretraite qui est plus important que ce qu'on avait pu estimer, et qu'il y a confirmation de l'arrêt des boîtes de vitesse assez rapidement et des pistes de diversification. Il considère qu'on ne passe pas d'une usine qui a employé pratiquement 4000 personnes, qui a produit jusqu'à 800 000 boîtes de vitesse, à une agrégation de plusieurs projets. Il ajoute qu'il faut bien que l'on continue à se battre les uns et les autres, l'État, Ford, les salariés et aussi les collectivités territoriales en termes de diversification, y compris sur les pistes qui avaient été évoquées sur l'éolien, car on connaît le naufrage du projet Atlas, mais il n'empêche que le savoir-faire est quand même sur les pignons, et il n'empêche que dans l'éolien, il y a des pignons. Il rappelle qu'on accueillera au mois de décembre le colloque du syndicat des énergies renouvelables sur l'agglomération bordelaise, et ce sera un sujet que l'on devra traiter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. Didier CAZABONNE

**2010/10/ 24 Marchés publics - Lormont - Construction d'une chaufferie bois/gaz -
Approbation du programme - Décision de faire**

Mme CURVALE souhaite soulever la question de l'anticipation de la fermeture de l'usine de Cenon, pour laquelle ils avaient pris l'engagement d'essayer de la fermer et de trouver d'autres sources pour l'alimenter, afin de maintenir le réseau de chaleur, voire le développer dès 2016. Mais elle estime qu'il serait bien, déjà, s'ils pensaient au moins à 2020, et pour le moment, elle constate qu'aucune étude n'a été inscrite pour trouver des ressources de substitution.

Elle souligne que dossier montre qu'ils ont là une opération exemplaire qui devrait être pilote pour le devenir de l'usine d'incinération, et pour réfléchir à d'autres sources d'alimentation, et donc, pour le moment, elle remarque qu'il n'en est rien. Puisque **M. le Président** a fait allusion à leur déplacement à Stockholm, elle rappelle qu'ils ont visité une centrale qui couvre 80% des besoins de chauffage de Stockholm qui compte plus de 800 000 habitants, c'est-à-dire, finalement, quelque chose qui est assez comparable à notre

agglomération. Elle signale que cette centrale est l'unique usine d'incinération, alors qu'on en a deux ici, et qu'elle fonctionne à partir de l'incinération des déchets, mais qu'elle a 22% de sa production de chaleur qui provient de la biomasse de granulés. Elle souligne qu'il y a, ici, à la fois Astria et Cenon, et qu'il faut à tout prix qu'ils tiennent leurs engagements, qu'ils fassent preuve d'anticipation, de diversification qui sont les mots clés que l'on vient d'évoquer pour l'usine Ford, et qu'ils doivent aussi appliquer à ce sujet.

Elle indique que les Verts réinsistent fortement pour qu'il y ait enfin cette étude.

M. TOUZEAU souhaite apporter un mot en complément sur cette chaufferie bois gaz, puisqu'elle va être réalisée sur la ville de Lormont, et qu'il s'agit là d'un ouvrage important qui va leur permettre d'apporter un plus au réseau de chaleur, pour une meilleure sécurisation, et puis d'ouvrir avec la biomasse, des perspectives qui sont aujourd'hui extrêmement intéressantes au niveau de l'incinération.

Il tient à souligner que c'est un équipement dont il faudra soigner la dimension visuelle puisqu'il va se trouver en bordure du réseau autoroutier, et ce sera, en quelque sorte, une image de l'action de la Communauté Urbaine sur ce qui est une préoccupation essentielle pour beaucoup de ménages qui sont dans le parc HLM et de propriétaires. Il fait observer l'importance de ce réseau qui concerne également l'ensemble de leurs équipements publics, et il a eu l'occasion de pouvoir visiter à la Rochelle une centrale de cette nature, qui concerne un territoire avec des quartiers, des équipements, et il a le sentiment, compte tenu de la présence et de l'importance du bois dans notre région, qu'il y a là, avec cette chaufferie bois gaz, des perspectives qui seront sans doute extrêmement intéressantes en ce qui concerne l'incinération, à condition que, dans les années qui viennent, on traite également la question de l'approvisionnement qui, sur la filière bois, est un élément particulièrement important.

Il ajoute qu'ils ont eu également, hier, à l'occasion d'une journée portes ouvertes organisée sur le complexe thermique, pu observer les investissements extrêmement importants réalisés sur le complexe, et donc, tous ces efforts qui leur permettent aujourd'hui d'aborder avec une certaine confiance ce réseau de chaleur, le complexe thermique, et les perspectives de développement. Il insiste sur le fait qu'il leur faudra être vigilant dans les mois et les années qui viennent sur un élément qui est très important sur les Hauts de Garonne, qui est la facture pour l'utilisateur, et ce réseau de chaleur permet, lui semble-t-il, de stabiliser une dépense très contraignante pour des familles qui sont, pour la plupart, en grande difficulté aujourd'hui.

M. Didier CAZABONNE, pour rassurer **Mme CURVALE**, lui précise que l'étude prospective sera présentée dans le cadre du plan déchets et que la réunion qui se tiendra le 15 novembre sera sur la mise au point de ce projet. Puis il remercie **Jean TOUZEAU** pour ce qu'il a dit, car au cours de la visite, on a pu voir les efforts qui ont été réalisés dans les délais prévus par le délégataire, à la satisfaction des populations et des élus, puisqu'il n'y a pas eu de panne ou que les seules petites qui sont intervenues sur le réseau ont été immédiatement réparées par la mise en place des chaufferies de secours, et par la sécurisation du réseau qui a été faite, ainsi que le passage en basse pression.

Il tient à dire ensuite à **Laure CURVALE** que le passage de l'incinération des déchets à la biomasse sur l'usine de Cenon est envisagé pour 2020, ou plus tôt si on peut le faire, mais qu'on avait pensé à 2020 parce que cela se cumulait avec la fin de la DSP sur

Bègles. Il indique que pour la CUB, les besoins en tonnage d'incinération pour le site de Bègles suffiraient, et c'est donc un problème départemental, car il faut tenir compte des besoins du département. Il répète que pour la Communauté Urbaine uniquement, la capacité de 280 000 tonnes à Bègles pourrait suffire, sans avoir besoin de Cenon, mais il faut penser aussi, dans le cadre du schéma départemental des déchets, à ce qui se fera ailleurs pour ne pas laisser les communes limitrophes sans traitement de leurs déchets.

M. le Président Vincent FELTESSE pense qu'ils peuvent, globalement, se féliciter de la bascule haute pression/basse pression, puisqu'on a beaucoup moins les phénomènes de pannes en hiver qu'on avait pu avoir. Les maires concernés étaient en première ligne et il était allé plusieurs fois sur site et aujourd'hui, on constate que cela fonctionne mieux comme on l'a encore revu assez récemment.

Il souligne qu'il y a la question de l'approvisionnement en bois qu'évoquait Jean TOUZEAU qui est en train de monter assez rapidement en termes d'interrogation.

Puis il confirme ce que disait Didier CAZABONNE, à savoir qu'on avait dit qu'avant l'été, il était important que l'on remette à plat notre politique déchets. Il indique qu'on enclenche les choses, et il y a une première commission réunie qui se tiendra le 15 novembre, avec un rapport en bureau le 25 novembre sur le même sujet. Il précise que dedans, on intégrera bien cette question de la fin de l'usine d'incinération de Cenon et de son anticipation possible.

Enfin, sur les déchets comme sur l'eau et l'assainissement, il fait remarquer qu'on voit bien la nécessité d'avoir une politique départementale, ce qui n'est pas forcément dans leur culture qu'urbain et rural travaillent ensemble, mais c'est une nécessité.

M. COUTURIER signale être très content de ce qui s'est passé, puisque la SEM a quand même rapporté 1,2 M€ à la Communauté Urbaine, et il remercie ses prédécesseurs Alain JUPPE et Alain DAVID.

Il se déclare quand même aussi un peu anxieux pour l'avenir, parce qu'on parle du bois et il se demande ce que l'on va faire des 120 000 tonnes de déchets que la CUB amène à l'usine de Cenon. Aussi, économiquement, pose-t-il des restrictions sur ce sujet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2010/10/ 28 Troisième phase du Tramway de l'agglomération bordelaise -Extension des lignes A, B et C-Mise en compatibilité du PLU -Application des articles L123-16 et R123-23 du code de l'urbanisme - Avis

M. MILLET rappelle que lors du vote initial sur la phase 3 de l'extension du réseau de tramway, il avait regretté l'absence de desserte de l'aéroport. Il continue à penser que l'enjeu économique, ainsi que le nombre de salariés qui travaillent sur la zone aéroportuaire, justifiaient le raccordement par tram de ce secteur à la gare St Jean. Il estime que pour notre attractivité, les deux pôles essentiels que sont Euratlantique d'une part, et Aéroparc - aéroport d'autre part, auraient dû être connectés dès à présent dans l'intérêt de l'emploi dans notre agglomération.

En ce qui concerne cette délibération, le compte-rendu de l'enquête publique qui leur a été remis, démontre à son sens, que le tram est attendu, mais que des problèmes subsistent. Il fait observer que 14 des 27 communes de la CUB étaient concernées par cette enquête, et qu'à elle seule, la Ville de Mérignac capitalise 38% des observations de toute l'enquête. C'est peu dire, souligne-t-il, que le tracé proposé est loin de faire l'unanimité dans la portion Pin Galant – Avenue des Frères Robinson. Il pense qu'on peut légitimement s'interroger sur un tracé qui passe au large d'équipements publics très fréquentés comme la maison des associations, la mairie, ou le stade Robert Brettes, alors que l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny qui les dessert est large, rectiligne et permettrait, si on l'utilisait, de réduire la longueur du tracé d'un demi kilomètre, et par conséquent le temps de trajet et son coût, tout en rendant un meilleur service à un plus grand nombre d'usagers. A ce sujet, il estime spécieux de comparer le nombre d'habitants desservis par les deux options, alors que le nombre d'usagers des services publics est très supérieur au nombre d'habitants.

Il demande pourquoi s'entêter à vouloir supprimer 80 places de parking de la résidence de l'Yser qui compte 350 logements, tout en ruinant sa quiétude, pourquoi vouloir frôler une résidence pour personnes âgées et amoindrir la qualité de vie de ses habitants, pourquoi vouloir mordre sur une cour d'école maternelle et passer au ras du dortoir des enfants, et enfin, pourquoi tourner le dos au slogan de ville verte en engendrant d'importantes coupes d'arbres en lisière d'espaces boisés à conserver et en supprimant plusieurs espaces verts ?

Il considère qu'un réexamen de cette portion du tracé est indispensable, et que si on ne le fait pas de gré, il est à craindre que des recours les y contraignent. Si on en restait là, cela montrerait à son avis, une fois encore, que la concertation consiste plus à informer les concitoyens de décisions déjà prises qu'à les écouter réellement. Il indique que, parce que les observations faites par les Mérignacais sont fondées, particulièrement argumentées et nombreuses, parce qu'il existe une solution alternative simple, propre à satisfaire le plus grand nombre tout en diminuant le coût des travaux, il s'abstiendra sur cette délibération.

M. BAUDRY est étonné de l'intervention de **M. MILLET**, sachant que le tracé qui est proposé se rapproche des lieux d'habitat. Il tient à rappeler quelques chiffres, et à dire que ce tracé va être au pied de la cité Yser qui comporte 200 logements environ, mais qui sera densifiée dans quelque temps à la demande de Domofrance, qu'il va se situer à côté de la résidence Ardillos de 200 logements, sur laquelle une étude est menée pour porter cette densification à 400 logements, et ensuite, que ce tracé va se situer le long d'un ensemble de terrains où est prévue une densification importante.

Il fait donc observer que le tracé proposé se situe bien en desserte des lieux les plus habités, car il lui semble bien qu'un tramway ou un transport public est fait pour desservir des populations et non pas des arbres.

M. MILLET souhaite simplement ajouter un commentaire très bref en écoutant **M. BAUDRY** dont il souligne que les arguments sont à prendre au pied de la lettre quand il leur cite 800 habitants. Il répète qu'il trouve spécieux de comparer le nombre d'habitants avec le nombre de personnes qui fréquentent des équipements publics comme la mairie, la maison des associations, le stade Robert Brettes. Il précise qu'on arrive à un nombre d'usagers qui est plus important, et il croit qu'il faut compter ceux qui viennent, et pas uniquement ceux qui habitent.

M. BAUDRY lui répond que le tramway va passer au pied de l'Hôtel de Ville et au pied du Pin Galant.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
M. MILLET s'abstient

M. OLIVIER

2010/10/ 33 Développement du réseau de transports en commun - Travaux d'aménagement en compensation des premiers impacts de la "Phase 3" - Délégation de maîtrise d'ouvrage - Décision - Approbation

M. BOBET se réjouit d'une telle délibération qui acte bien la volonté de la CUB de construire ces parkings de compensation avant les travaux du tramway en 2014, ajoutant qu'il s'agissait d'une demande forte du Conseil Municipal du Bouscat de septembre 2009 dont il est heureux qu'elle soit entendue.

En dehors de l'esthétique attendue de ces parcs de stationnement, il tient à formuler deux remarques, dont la première concerne le parking Denis qui, comme tout parking, a vocation à accueillir des voitures, en l'occurrence celles des clients de la barrière du Médoc. Il ne croit cependant pas que l'itinéraire proposé par la mission tramway lors de la dernière réunion avec les commerçants consistant en haut de la rue Fondaudège à prendre à gauche la rue Ulysse Gaillon, puis aux boulevards tourner à droite pour ensuite reprendre à gauche la Barrière du Médoc et emprunter l'avenue de la Libération, soit de nature à aider ce parking à remplir son rôle. Il estime qu'il faut le repenser et que ce n'est pas un détail.

Sa seconde remarque est de rappeler l'urgence qu'il y a à traiter le dossier Peugeot et surtout, dans l'hypothèse d'un départ de ce concessionnaire, à l'inscrire dans le programme de réaménagement de l'espace libéré, avec notamment la création de nouvelles places de stationnement sur l'autre rive de l'avenue de la Libération. En effet, il indique que les trois parkings proposés ce matin, et celui du Bouscat en particulier, s'adressent au trafic sortant. Il signale que si la rue Fondaudège est en sens unique sortant depuis des décennies, ce n'est nullement le cas de la Barrière du Médoc, mais que ça le sera en revanche avec l'arrivée du tramway, et il estime donc vital pour les commerçants de la barrière que le trafic entrant par l'avenue d'Eysines puisse être accueilli sur ce même côté de l'avenue. Cet aménagement peut être privé, mais il pense qu'ils peuvent vraisemblablement s'y inscrire en partie de manière publique.

M. OLIVIER lui répond que cette semaine même, le Directeur Général des Services de la CUB a reçu le Directeur Général de Peugeot pour traiter cette question avec lui et que M. BOBET en aura donc bientôt les conclusions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. OLIVIER**2010/10/ 34 Développement du réseau de transports en commun - 3ème Phase du tramway de l'agglomération bordelaise - Déclaration de projet - Modifications - Autorisation - Décision**

Mme DELATTRE souhaite intervenir sur l'extension de la ligne B du tramway du côté du parc d'activité Bordeaux Nord qui, comme chacun sait, compte plus de 130 entreprises et 1 500 emplois.

Elle convient que c'est une logique d'intérêt général, de service, et de développement durable qui guide cette extension, mais elle indique que les entreprises sont inquiètes quant à leur accessibilité après les travaux, et donc sur leur pérennité, et elles s'en sont ouvertes au commissaire enquêteur qui conclut par, et elle le cite : « *Il conviendrait de réfléchir sur d'éventuelles possibilités de franchissement de cette voie et de possibles aménagements* ». Elle rappelle que des réunions techniques ont eu lieu depuis ces préconisations, et que celle du 8 octobre dernier a évoqué la possibilité d'un deuxième retournement, ce dernier étant normalement en cours d'étude.

Aussi souhaite-t-elle simplement ici porter la parole des entreprises et de leurs salariés, pour que cette délibération n'empêche pas le projet d'évoluer afin de ne pas entraver le développement du parc d'activité.

Elle en profite également pour rappeler à ses collègues les difficultés quotidiennes auxquelles sont confrontés les habitants de Bacalan sur cette ligne B comme on a pu le lire récemment dans le quotidien Sud-Ouest, et on sait que l'une des causes est le dysfonctionnement du pont tournant lié à des défauts de conception et de réalisation. Elle demande donc à **M. le Président** quelle décision il compte prendre sur cet ouvrage.

Elle tient également à lui dire que les riverains ne sont pas les seuls touchés, car ce sont des entreprises et des associations liées au nautisme qui sont également prises en otage. Elle fait observer qu'**Alain JUPPE** lui a écrit en avril 2010 pour lui signaler la situation difficile que connaît l'entreprise le Compas Marin, mais qu'il ne lui a toujours pas répondu. Elle lui demande donc ce qu'il compte faire pour ces associations et ces entreprises, et le remercie d'apporter à ces riverains et à ces entreprises, des réponses concrètes et ce, dans les plus brefs délais.

M. le Président Vincent FELTESSE lui indique qu'elle va avoir la réponse tout de suite puisqu'il donne la parole à **Jean-Marc GAÜZERE** dont c'est la délégation, parce que lorsqu'il est interpellé, il transmet au Vice-Président en charge du dossier.

M. GAÜZERE estime être pris littéralement à contre-pied. Il précise qu'il ne pourra apporter des informations que lorsqu'il aura été saisi véritablement du dossier. Il n'a pas vu ce dossier, et il déclare avoir déjà du mal à appréhender les siens sans s'occuper de ceux des autres.

M. JUPPE juge cette partie de ping-pong un peu ridicule. Il signale simplement à **M. le Président** qu'il lui a écrit, et que d'habitude, comme il l'a constaté depuis 2008, c'est **M. le Président** qui lui répond lorsqu'il lui écrit.

M. le Président Vincent FELTESSE précisant qu'il le fait après avis des Vice-Présidents, **M. JUPPE** lui répond que c'est son affaire.

M. le Président Vincent FELTESSE estime que ce n'est pas tout à fait la sienne, car il y a un accord de coopération avec une répartition des vice-présidences.

M. JUPPE insiste sur le fait que l'organisation du circuit est l'affaire de M. le Président, mais que la relation entre le Président de la CUB et le Maire de Bordeaux se fait, en général, par échange de courriers entre eux.

M. le Président Vincent FELTESSE souligne qu'il n'y a pas de souci.

Mme. DIEZ a bien pris note du projet d'extension des lignes A, B et C, et plus particulièrement l'extension de la ligne B au nord de Bordeaux, avec cette volonté de satisfaire aux besoins d'un important bassin d'emplois, mal desservi par le transport en commun.

Elle ajoute avoir également pris note des adaptations concernant l'aménagement de l'avenue du Docteur Schinazy à Bordeaux, tenant compte des suggestions et recommandations émises par la commission d'enquête. Elle pense que cette extension apportera un plus aux employés des entreprises de cette zone commerciale, dans la mesure où certains ne seraient pas logés au fin fond du Médoc ou de l'Entre-deux-mers. Toutefois, avant même de prolonger cette ligne, elle considère qu'il serait urgent de mettre de l'ordre dans son fonctionnement depuis les Bassins à flot jusqu'à son terminus Claveau, et cela commence par le franchissement du pont principal des écluses bloquées depuis juillet pour des problèmes de dilatation. Elle s'insurge sur cela, car il s'agit d'un problème technique, et le constructeur de l'ouvrage doit la garantir. Il lui paraît inutile de faire traîner en longueur, car ce dernier a obligation de réparer.

Pour la petite histoire, elle rappelle qu'il y a 60 ans de cela, le tramway existait sur Bordeaux, et arrivait même à franchir régulièrement le grand pont des écluses, et elle se demande s'il faut croire que la technologie d'aujourd'hui a régressé par rapport à celle d'antan ?

Quant au cadencement du tram sur ce même secteur, s'il reste en l'état, il n'est pas prêt à son avis, d'inciter les voyageurs venant de Macau, Blanquefort, Parempuyre et autres communes, de laisser leur voiture au parc-relais Brandenburg, celui-ci restant désespérément vide ou comptant tout au plus, une vingtaine de véhicules par jour.

Quant à la façon dont sont traités les voyageurs désirant revenir sur Claveau, elle estime que c'est tout bonnement scandaleux. A titre d'exemple, elle cite qu'un tram destination Claveau, que les usagers ont déjà attendu entre 11 à 20 mn, peut très bien les débarquer en cours de trajet, aux Quinconces ou aux Bassins à flot, pour cause de délestage, afin de renforcer le service à l'autre bout de la ligne direction Pessac.

En tant qu'élue, habitante de Bacalan et usagère du tramway, elle se fait le porte-parole des Bacalanais mécontents du peu de considération manifesté à leur égard par Kéolis. Elle signale que ces mêmes habitants en ont marre d'attendre 11, 15, 20 mn, marre d'être contraints de descendre pour cause de délestage, marre de finir les trajets à pied, marre de payer un abonnement ou carte de transport pour un service public qui ne leur donne pas satisfaction. Elle considère qu'un service public se doit de traiter de façon égalitaire

tous les concitoyens, d'où qu'ils soient, de la CUB, de Bordeaux, et même d'un quartier comme Bacalan, ces mêmes habitants ne bénéficiant pas de traitement de faveur quand il s'agit de s'acquitter de la Taxe Foncière et de la Taxe d'Habitation.

Aussi, demande-t-elle à M. le Président, au nom des usagers de cette ligne, et plus spécifiquement au nom des Bacalanais, d'intervenir auprès de Kéolis et auprès de tous les services compétents pour apporter une solution rapide à tous ces dysfonctionnements.

Sur ce débat concernant la ligne B, **M. MAURIN** informe ses collègues, qui le savent peut-être déjà, qu'une deuxième pétition circule en moins d'un an, à l'initiative d'une association de quartier qui s'appelle « Vie et travail à Bacalan », qui rencontre un succès important, dénonçant les dysfonctionnements récents du tramway, mais plus généralement, le fait que, depuis la mise en service de la tranche Bassins à flot Claveau, la demande des usagers qui sont à la fois habitants, mais également salariés de Bacalan et de la zone de Bordeaux Nord, n'a pas été prise en compte, en particulier concernant le cadencement. Il indique qu'une amélioration a été réalisée puisque l'on est passé d'un tram sur quatre à un sur trois en heure de pointe par rapport à l'ensemble du reste de la ligne, mais il n'empêche que un sur trois, ce n'est pas équitable à ses yeux pour un usage efficient de cette partie de la ligne, d'où la désaffection du parc-relais. Ils reçoivent tous les tableaux de fréquentation des parcs-relais communautaires, et il fait observer que le parc-relais Brandenburg est celui pour lequel n'y a pratiquement aucun automobiliste usager.

C'est donc, à son avis, un non sens quant à l'usage des transports en commun de notre agglomération, et une pénalisation de ces habitants obligés d'aller se garer aux Bassins à flot pour avoir une fréquence de tramways toutes les 4 minutes. Il précise que les associations du quartier demandent au moins un tram sur deux, ce qui pourrait correspondre à certains autres bouts de ligne des trams communautaires.

Concernant la délibération, le commissaire enquêteur a émis un certain nombre de recommandations et il pense qu'il faut travailler de manière à ce qu'il n'y ait pas de conséquences négatives en termes de maintien d'activité commerciale et industrielle sur le secteur de Bordeaux Nord.

Quant aux Bassins à flot et à la problématique de certaines entreprises le long des Bassins, la première problématique, à son avis, c'est celle du plan d'ensemble et du projet Michelin. Il estime qu'il faut rassurer tous ceux qui travaillent autour de la plaisance sur la vocation de plaisance du bassin n°2 et sur celle du bassin n°1 que ne serait pas que tertiaire ou commerciale ou de loisirs. Il pense que ce serait la meilleure réponse à apporter aux professionnels de la plaisance sur ce secteur.

M. le Président Vincent FELTESSE indique que ce n'est pas juste une partie de ping-pong et de contre-pied, mais la question de l'exploitation relève de la délégation de Jean-Marc GAÜZERE.

M. GAÜZERE est prêt à apporter certaines explications, et souligne que le vrai problème de la ligne B au-delà des Quinconces, c'est la continuité que peut permettre le pont des écluses. Il confirme qu'aujourd'hui, il y a un problème technique et qu'on est gêné par cette problématique.

Par ailleurs, il a averti la direction de Kéolis sur des problématiques d'information des passagers, car en effet, il n'était pas normal que certains usagers prennent aux Quinconces le tramway pour aller à Claveau et s'arrêtent en cours de route. Il estime cela tout à fait anormal. Il précise qu'il prend normalement le tram pour aller vérifier certaines choses, mais avoue qu'il ne l'a pas fait depuis son intervention. Il considère qu'on devrait cependant apporter l'information aux clients.

Enfin, il indique qu'aujourd'hui, sur le plan de la fréquentation, au-delà des Bassins à flot, comme le dit le délégataire, il n'y a pas une clientèle suffisante qui prenne le tramway. On lui dira que, s'il y avait un pont des écluses qui fonctionne, peut-être qu'à ce moment là, ça marcherait, mais il faut patienter. Il se déclare aussi impatient que ses collègues sur ce sujet, mais il avoue être un petit peu sans arme. Il pense qu'il faut mettre à plat ce problème technique sur le pont des écluses, mais à partir de ce moment là, il faudra repenser la vraie problématique. Il considère que ce n'est pas de savoir si Bacalan est plus maltraité ou moins maltraité, car ça, c'est de la politique politicienne, et au niveau de Bordeaux, il souligne qu'il n'y a pas de quartiers qui soient plus ou moins maltraités.

M. DUCHENE estime qu'on ne peut pas reprocher à leur collègue de répondre à une question à laquelle il est difficile de répondre. Il invite à revenir en arrière, pour voir que si on met de côté l'affaire du pont du Pertuis et la fermeture de la grande écluse, la problématique de fond à l'époque, c'était de savoir s'il fallait garder des ponts anciens ou réaliser de nouveaux ponts, comme le proposait alors M. SAGLIER de la mission tramway. Il rappelle qu'un certain nombre de ses collègues ont été contre l'avis du Maire de Bordeaux et ont défendu des ponts d'occasion, pour des raisons patrimoniales ou autres, que l'on peut comprendre, mais ils avaient bien dit à l'époque que ces ponts auraient des difficultés pour fonctionner, parce qu'ils sont très anciens et même requalifiés, et qu'ils resteront des ponts d'occasion. Il fait observer que le résultat, c'est qu'ils ont choisi des ponts d'occasion, et qu'ils ont des ponts d'occasion, le pire dans cette affaire là, étant que si on reprend les chiffres de l'époque et qu'on les compare à ceux d'aujourd'hui, on a des ponts d'occasion au prix de ponts neufs.

Revenir en arrière, c'est bien, mais il considère que peut-être ceux qui interviennent aujourd'hui sur ces ponts là, pourraient être un peu plus prudents, et se rappeler l'histoire. Il répète qu'ils ont voulu des ponts d'occasion, qu'ils les ont, et que maintenant, il va falloir les gérer.

M. le Président Vincent FELTESSE pense qu'il y a plusieurs sujets distincts. Il y a celui évoqué par **Michel DUCHENE** des franchissements, des types de franchissements, de savoir s'il fallait détruire ou pas les ponts, y compris pour le Pertuis qui, à un moment donné, leur a valu un avertissement très sévère de l'Unesco. Il estime qu'on ne peut pas non plus être aussi caricatural que cela en disant : « on détruit l'ancien et on met le nouveau ! », surtout qu'à l'époque de l'arbitrage, c'était son prédécesseur qui avait cela en charge, mais il a voté la délibération et il l'assume tout à fait. Il ajoute qu'il y avait aussi la question de voir comment maintenir une activité maritime dans ce secteur là, ce qui était un vrai sujet. Il répond à **Vincent MAURIN** que dans le plan de Nicolas MICHELIN, il y a toujours cette vocation dans le secteur des Bassins à flot.

En second point, il constate qu'on a une vraie difficulté technique sur la grande écluse, mais qu'on a l'habitude, au niveau de la CUB, d'inventer des choses, y compris techniquement. Il invite à cet effet à se souvenir des débats qu'ils ont eus sur l'APS qui

était une première nationale. Il fait remarquer que cette grande écluse tourne, où le tramway passe, mais que les tramways d'aujourd'hui ne sont pas ceux d'il y a 60 ans, car ils sont beaucoup plus larges. Il reconnaît qu'il y a un certain nombre de difficultés techniques, avec la dilatation des joints, les dernières crues qui sont plus importantes que prévu, et il y a un problème d'envasement. Il indique qu'ils sont en train de revoir comment on peut résoudre cela, mais il y a en plus les problèmes habituels sur les discussions juridiques sans fin, à savoir, est-ce que c'est un défaut de conception ou est-ce que c'est l'entreprise qui a mal réalisé les choses. Il espère qu'on va trouver assez vite une solution pour qu'il n'y ait pas ce dysfonctionnement de la grande écluse qui se rajoute car cela fait qu'on a un retour en arrière en termes de fréquence sur le tramway.

Il ajoute qu'il y a un troisième sujet qui porte sur la fréquence sur Bacalan par rapport aux autres lieux, ce qui rejoint la question de l'exploitation. Il indique que ce sont ces trois points qu'il faut démêler. Il pense que sur le premier, on ne peut pas refaire les choses, mais qu'il faut pousser les feux sur la question de l'amélioration technique sur la dilatation et l'envasement, et voir la question de l'exploitation.

Mme DIEZ note que sont apportées des réponses directement au sein de ce Conseil de CUB, mais qu'il serait important de communiquer plus directement aussi auprès de la population bacalanaise qui souffre de cette carence. Il lui semblerait bon, en effet, d'instituer une communication plus importante.

M. le Président Vincent FELTESSE mandate ses services et les élus en charge de ce dossier pour aller expliciter les raisons de la difficulté et le plan d'action.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Mme DELATTRE s'abstient

M. PUJOL

2010/10/ 58 Bordeaux - Plan Garonne - Installation d'un ponton Quai des Chartrons - Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décision - Convention - Autorisation

M. DELAUX tient d'abord à remercier pour cette contribution au déplacement de ce ponton qui va permettre d'irriguer convenablement le quartier des Chartrons depuis le hangar 14 jusqu'à Cap Sciences, les écoles, et les hangars. Il rappelle qu'au printemps prochain, ils vont installer à la place ce qui s'appelait le taxi ponton dans le projet de Michel Courajoud et qui sera, en fait, un quai d'honneur au cœur de la métropole. Il souligne que ce sera un équipement tout à fait décisif pour l'agglomération, à la fois sur le plan événementiel, mais aussi sur le plan des navettes et des traversées.

A ce sujet, il voudrait demander à **M. le Président**, où on en est du Plan Garonne, car cette délibération entre dans le cadre de ce Plan, et l'autre jour, il a découvert dans la presse les propositions qui sont faites par Kéolis, à la demande des déplacements urbains, concernant un développement de navettes et de traversées de Bordeaux. Il lui semble, à travers ce qu'il a compris, que cette proposition ne rentre pas complètement dans le cadre du Plan Garonne.

Il insiste sur le fait qu'ils ont eu, depuis des années, de nombreuses réunions, qu'ils ont commandé beaucoup d'études importantes et longues sur lesquelles tous les élus se sont engagés, prononcés, et il a eu le sentiment que l'étude Oméga présentée dernièrement recueillait l'assentiment de tous les élus et des services sur ce projet de relance, qui passait dans le cadre de ce qui s'appelle les abeilles bleues et les abeilles vertes.

Il lui semble que ce qui est proposé là n'est pas dans la ligne de ces études, et qu'il est même un peu contradictoire. Il note par exemple, qu'il est proposé d'établir une halte au droit des Quinconces, qui est un lieu qui a été retenu par convention tripartite CUB/Ville/Port Autonome pour accueillir les bateaux de croisière, le Port Autonome venant d'ailleurs de réaliser à cet endroit là des investissements importants pour le confort des bateaux de ce type. Il ajoute que Kéolis a proposé une traversée au niveau de Claveau/Lormont, sauf qu'à cet endroit là, il n'y a pas d'eau, et que si on veut vraiment faire une halte, il faudra créer une jetée assez importante. Il fait également observer qu'il leur est proposé un navetage par des bateaux à énergie électrique et solaire, alors que dans l'étude Oméga, il est clair qu'il faut que ces traversées soient rapides et bien séquencées. A sa connaissance, car il n'est pas un spécialiste, souligne-t-il, les modes de propulsion proposés ne permettent pas d'arriver à ce résultat, d'autant plus que, comme chacun sait, il y a des courants très forts sur la Garonne qui peuvent aller jusqu'à 5 ou 6 nœuds et, en plein hiver, les navettes qui iraient vite avec une énergie solaire face à des courants de 5-6 nœuds, il précise que cela ne fonctionnerait pas.

Il est donc un peu interrogatif, parce qu'il lui semblait que ce Plan Garonne et ce projet de relance des navettes était à la fois cohérent par rapport aux études, et recueillait l'assentiment de toutes les communes. Il estime que ce projet de relance qui est très partiel, non seulement ne répond pas au Plan Garonne, mais en plus, sur certains points, lui paraît assez contradictoire. Il aimerait avoir le point de vue de M. le Président sur ce point.

Comme il faut aller vite, M. le Président Vincent FELTESSE ne repassera pas la parole à Jean-Marc GAÜZERE et se propose de donner quelques éléments de réponse, rappelant cependant qu'on est au-delà de l'impolitesse, car cela fait $\frac{3}{4}$ d'heure que quelqu'un les attend.

Il indique qu'il y a deux choses qui ne fonctionnent pas bien dans la Communauté Urbaine, qui sont tout ce qui est Plan Garonne et Parc des Jalles, comme il invite à le constater en regardant le taux de consommation des crédits. Il précise qu'une des problématiques à laquelle ils doivent faire face, c'est celle de la maîtrise d'ouvrage, et dans le rapport qu'il a co-demandé avec Alain JUPPE à Philippe Quévremont, Inspecteur Général de l'Agriculture et de l'Environnement, celui-ci pose cette problématique, y compris sur la Garonne. Il reconnaît qu'au niveau de la Communauté Urbaine, on a la compétence déplacements urbains, et c'est pour cela qu'ils s'adressent à leur délégataire. En revanche, sur la question de navettes touristiques sur la Garonne, ou même articulées, il estime que l'on se situe sur quelque chose qui est différent. Il pense qu'il faut tirer les leçons de l'échec relatif du Plan Garonne à une exception majeure près qui est les quais, mais lorsque l'on regarde les lignes de crédits, il fait remarquer qu'on a bien du mal à s'en sortir et qu'on n'arrivera pas à avoir la même politique. Quand on voit les Cascades de Garonne qui vont sortir, le Centre culturel du Vin, le pont Bacalan/Bastide, la caserne Niel, l'Aréna, les abattoirs, etc, on voit bien à son avis, que le Plan Garonne dont on parle depuis des années doit aller au-delà, et il ne parle que de la partie urbaine.

M. JUPPE pense sur ce dossier comme sur le précédent du tramway à Bacalan, qu'il y a nécessité à resserrer un petit peu les liens entre la Communauté Urbaine et les communes concernées. Il rappelle que la Ville de Bordeaux a engagé un certain nombre d'initiatives sur les pontons, aussi bien rive gauche que rive droite, et il y a le sentiment que Kéolis est parti un petit peu sans avoir cette feuille de route là. S'ils peuvent resserrer leur concertation sur ce genre d'opérations, il estime que tout le monde y gagnerait.

M. le Président Vincent FELTESSE exprime son accord sur ce point. Il tient juste à donner la consigne que sur les navettes fluviales, sur lesquelles ils sont unanimes pour les remettre, et il faut vraiment viser un commencement pour l'été 2012, car il y a beaucoup de projets qui s'articulent à ce moment là et après, il faut que l'on rentre dans le détail.

M. DELAUX tient à dire que dans le cadre du Plan Garonne et de l'étude Oméga, il ne s'agit pas que de navettes touristiques, mais il s'agit aussi de transports en commun, et c'est d'ailleurs toute leur particularité.

M. le Président Vincent FELTESSE est bien d'accord avec Alain JUPPE pour resserrer les choses, sauf que cette étude Oméga n'a pas forcément été faite par le délégataire.

M. MAURIN avait compris que cette délibération était aussi l'émanation des éléments du Comité de pilotage du schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains, et qu'il y avait une véritable volonté d'utilisation du fleuve comme axe de transport de personnes. Il vient de comprendre que les interrogations de M. DELAUX ne sont pas que des réserves sur le projet, mais simplement une demande de meilleure concertation entre les différents projets Bordeaux et Communauté. En ce qui concerne les élus Communistes et apparentés, ils considèrent qu'il faut ne pas faire la fine bouche et utiliser toutes les possibilités de revitaliser l'utilisation du fleuve, et notamment pour le transport des passagers. Il souligne qu'il ne parle pas ici du transport des marchandises.

M. TOUZEAU indique que la mise en service de ces navettes dans le cadre des déplacements urbains a eu un impact extrêmement positif au niveau des populations. Il précise être très attaché à ce que dit M. le Président Vincent FELTESSE sur la nécessité de tenir les calendriers en ce qui concerne 2012, et il souhaite également que tous ceux qui peuvent être partie prenante de ce dossier important puissent se retrouver dans des espaces de dialogue.

Il souligne que l'on passe à une étape qui est décisive, puisqu'on fait allusion à des navettes qui avaient été mises en place pendant les travaux du tramway et là, à des navettes qui rentrent dans le cadre du schéma de déplacements dont ils ont évoqué la complémentarité ce matin. Il partage tout à fait ce qui a été dit, entre transports en commun, déplacements de véhicules individuels, avec les véhicules propres qu'il faut prendre en compte quantitativement et puis également, le fleuve. Il pense que là, on se situe dans une avancée extrêmement importante au niveau de la Communauté Urbaine et il faut tenir ce cap.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Président Vincent FELTESSE propose d'accueillir Alain Boudou, qui est vice-président du PRES et de revenir un peu en arrière dans l'ordre du jour avec les délibérations qui concernent l'Université, la Région et la CUB. Il souligne que cela ne concerne pas l'ensemble des relations entre la Communauté Urbaine et l'Université, et que, d'ailleurs, si c'était l'ensemble de la relation, ce serait le Président du PRES qui serait là actuellement. Il précise qu'il s'agit de la convention de site de manière plus particulière, et il laisse la parole à Alain Boudou, après avoir suspendu formellement la séance pour permettre à une personne extérieure au Conseil de s'exprimer.

M. le Président Vincent FELTESSE suspend la séance du Conseil et souhaite la bienvenue à M. Boudou.

La présentation du dossier par M. Boudou a donné lieu aux débats suivants :

***M. BOUDOU** se déclare ravi et très honoré d'être ici dans cette noble assemblée pour parler d'un projet qu'il pense que beaucoup d'entre eux connaissent. Il indique qu'il s'agit d'un projet extrêmement ambitieux porté par l'Université de Bordeaux. Il rappelle en effet que Bordeaux a mis en place un Pole de Recherche et d'Enseignement Supérieur, PRES, qui a regroupé les quatre universités bordelaises, les écoles d'ingénieurs et, pour faire simple, Sciences Politiques Bordeaux.*

Il précise que ce PRES a répondu à un appel à projets en 2008 lancé par le Ministère au niveau national, et dont l'objectif était de lancer une compétition pour sélectionner in fine 10 sites au niveau desquels l'État, en partenariat avec les collectivités territoriales, mettrait de gros moyens pour la requalification du patrimoine immobilier des universités.

Bordeaux a donc présenté un projet commun, et il souligne qu'il y a eu 56 projets au niveau national, puisque pratiquement tout le monde est rentré dans cette compétition et, in fine, ils ont été classés premiers par le Comité International de sélection et sont sortis parmi les six premiers sites au niveau national. Il fait observer que c'est un gros succès avec ces moyens financiers importants, mais aussi que s'ils ont gagné, c'est parce qu'il y avait des projets immobiliers, mais surtout parce que les membres de l'Université de Bordeaux avaient bâti un projet extrêmement innovant et ambitieux pour construire un nouveau modèle d'université à l'échelle de Bordeaux, en revoyant leur offre de formation, leurs activités de recherche, et renforcer les synergies entre université et école d'ingénieurs.

Il insiste sur le fait que, si on met tout le monde ensemble, cela représente plus de 60 000 étudiants, plus de 10 000 personnels, c'est-à-dire plus de 10% de la population de la Communauté Urbaine. Il relève que c'est une masse dans le territoire qui est extrêmement importante, et avec des retentissements économiques très importants également.

Il voudrait essayer de démontrer au Conseil en un temps relativement court, qu'ils ont aujourd'hui une ambition très forte et une réelle dynamique, et qu'ils veulent positionner l'Université de Bordeaux en très forte interaction avec son environnement urbain, bien évidemment, la CUB devant jouer un rôle extrêmement important à ce titre là, mais aussi

avec son environnement socioéconomique. Il rappelle que Bordeaux a une recherche qui est reconnue au niveau international, avec des classements fortement décriés mais où, quand on n'y est pas, on trouve qu'il a tous les malheurs du monde, mais quand on est dans le classement de Shanghai, on trouve qu'il a un certain nombre de qualités, et Bordeaux est aujourd'hui la ville en France où il y a 2 universités qui sont classées dans Shanghai. Il ajoute qu'un autre classement qui est sorti récemment, les classe deuxième et première université française sur la production, ce qui prouve qu'on a vraiment de la qualité. Il souligne qu'on a une visibilité à l'international, qu'on a un partenariat qui s'accroît avec les industriels, et dans le secteur de son université, Bordeaux 1 Sciences et Technologies, on a aujourd'hui des labos mixtes avec Safran, avec Prodia, on a un très gros projet qui démarre avec Thalès, avec SMT Microélectronics. Il fait remarquer qu'il y a vraiment des opérations très fortes pour implanter des centres de recherche sur le campus, et ils ont deux ou trois opérations emblématiques, avec l'installation de l'Inria sur le campus de Talence avec, à terme, 15 000 m² de bâtiments et un centre de recherche de très bon niveau. Il ajoute qu'ils font venir une antenne de l'Institut d'Optique qui est aujourd'hui installée sur le plateau Polytechnique à Paris, et qui vient d'installer une école d'ingénieurs et un laboratoire de recherche très visible, tandis que sur Carrère, il y a le développement d'un Eurocampus. Il précise que la liste est vraiment très longue pour démontrer que l'Université est aujourd'hui en pleine dynamique, et s'ouvre sur son environnement économique.

Il insiste sur le fait que sur l'opération campus, ils sont innovants, c'est-à-dire que Bordeaux, parmi les 10 sites qui ont été retenus, est le seul qui va appliquer un montage innovant qui a été initié par la Caisse des Dépôts et Consignations, qui consiste à créer une SAS, une structure privée, mais au sein de laquelle les capitaux apportés proviennent uniquement d'organismes publics, dont l'État qui va leur verser des loyers pendant 25 ans, le Conseil Régional d'Aquitaine, et la Caisse des Dépôts et Consignations. Il souligne que ce montage innovant garde les avantages que l'on retrouve dans des partenariats public/privé, c'est-à-dire des dialogues compétitifs où l'objectif majeur est de faire de la requalification de leurs bâtiments, et à ce titre, vont être traités plusieurs centaines de milliers de m² de bâtiments de formation et de recherche. Il souligne qu'on a besoin d'innovation, et il faut mettre en concurrence les structures, mais aussi les groupements qui seront sélectionnés. Il précise que le groupement qui sera sélectionné assurera les gros travaux d'intervention, mais surtout la maintenance pendant la durée du contrat, c'est-à-dire au minimum 25 ans.

Il indique que la SAS a été mise en place, qu'elle a recruté ses conseils techniques et juridiques, et qu'au sein de l'Université de Bordeaux, une dizaine de personnes, ingénieurs et architectes, travaillent sous l'autorité de son voisin, Jérôme GAUZE, et ils ont mis en place un schéma directeur immobilier global concernant tous les sites de l'Université à l'échelle de la CUB. Il souligne que ce schéma directeur a pris deux ans pour être finalisé, mais qu'il est aujourd'hui disponible, et il a récupéré hier soir une première version papier qui a été validée par l'Université de Bordeaux qui, encore une fois, souhaite fortement s'interfacer avec les collectivités territoriales, la CUB, les municipalités. Il pense que l'université, avec du barbelé autour et une image de tour d'ivoire, c'est absolument terminé, et qu'il faut aujourd'hui qu'on ait cette mixité, à la fois d'un point de vue économique, mais aussi d'un point de vue aménagement du territoire. On dispose maintenant d'une convention partenariale de site qui formalise les

engagements entre les acteurs, c'est-à-dire l'État, l'Université de Bordeaux, la Communauté Urbaine de Bordeaux, le Conseil Régional d'Aquitaine et la Caisse des Dépôts et consignations, et il ajoute qu'il y a un projet d'accord cadre entre la CUB, l'Université et le Conseil Régional d'Aquitaine qui est en train de se finaliser.

Il souligne que la CUB est aussi membre fondateur de la Fondation Bordeaux Université qu'ils ont créée, qui est portée par Jean René FOURTOU, car, comme il y avait abondance de projets de fondations qui émanaient de tous leurs secteurs de recherche dynamiques, ils ont souhaité créer une fondation, la Fondation Bordeaux Université, et parmi les collectivités territoriales, la Région, la Mairie de Bordeaux et la CUB sont aujourd'hui des fondateurs de cette structure.

Il signale qu'ils sont actuellement confrontés à un second défi majeur. Ils ont, en effet, gagné l'opération campus, puisqu'on parle beaucoup de Bordeaux au niveau national, mais il rappelle que requalifier leur patrimoine universitaire, c'est améliorer les conditions de vie, de sécurité, l'attractivité, le lien périurbain, etc... .Il pense que chacun sait qu'on est aujourd'hui dans les investissements d'avenir, donc le grand emprunt, et ces investissements d'avenir sont pour eux un second défi, parce qu'il faut impérativement que Bordeaux soit dans la liste des 10 lauréats des initiatives d'excellence, ce qu'on appelait les campus d'excellence, où il y a un gros enjeu financier puisque l'enveloppe dévolue à ces initiatives représente 7,7 milliards d'Euro par le biais de moyens qui seront étalés dans le temps. Mais il tient à dire que c'est surtout une image, et qu'il est clair que si Bordeaux gagne l'initiative d'excellence et apparaît parmi les 10 grands sites universitaires français, en complément de l'opération campus, ils auront gagné en attractivité, en lisibilité, comme on le voit aujourd'hui où on a beaucoup d'équipes de recherche. Il précise qu'encore récemment chez lui, une équipe de chimistes de Rennes, avec, à sa tête, une médaille d'argent du CRNS, vient à Bordeaux parce que Bordeaux bouge, parce qu'on a des compétences, et parce qu'on a une ambition.

Il fait observer que c'est un énorme travail, parce que ceux qui ont pris le temps de regarder ce qui se passe dans ce grand emprunt national, ont constaté qu'il a des tas de boîtes au niveau desquelles on est en train de répondre, avec des projets de laboratoire d'excellence, d'équipements d'excellence, d'instituts de recherche technologique, d'instituts hospitalo-universitaires, etc. C'est extrêmement compliqué, souligne-t-il, mais pour eux, dès le départ, ils ont construit un projet qui est l'initiative d'excellence à l'échelle de l'Université de Bordeaux, et ce projet est la trame au sein de laquelle tous les autres projets sont intégrés. Il ajoute qu'ils ont une très forte cohérence qui leur est reconnue aujourd'hui, et tout ceci ne peut se faire qu'avec le partenariat, avec les organismes de recherche, etc...

Pour conclure, il croit que la volonté très forte que beaucoup de gens affichent aujourd'hui de faire de Bordeaux une grande métropole visible à l'international, ne peut pas se faire si Bordeaux n'a pas une grande Université. Il estime que l'Université est une image, mais surtout un moteur économique, celui de l'innovation, qui permet de gagner dans la concurrence internationale, et il est ravi que la Communauté Urbaine de Bordeaux et tous ses membres soit aujourd'hui un acteur important de cette dynamique universitaire.

M. JUPPE tient tout d'abord à remercier M. le Président BOUDOU pour sa présentation très synthétique de tout ce qui est en train de se passer dans leur université, et il voudrait d'emblée les féliciter, ainsi que l'ensemble de leurs collègues, car l'Université de Bordeaux s'est vraiment mobilisée de façon très spectaculaire depuis quelques années pour affirmer sa présence et son excellence, notamment dans l'opération campus dont il leur a parlé.

Il abonde dans son sens, estimant que la présence d'une grande Université dans une métropole qui a l'ambition de devenir européenne, est absolument stratégique, et c'est la raison pour laquelle, en tant que membre de ce Conseil de Communauté, mais aussi en tant que Maire de Bordeaux, il est pleinement engagé dans tout ce qu'ils ont entrepris depuis plusieurs années.

Il tient à dire un mot plus particulier de l'intérêt de la Ville de Bordeaux, puisque celle-ci est également membre fondateur de la Fondation Université de Bordeaux dont il a rappelé l'objectif.

L'Université de Bordeaux est multisites, et s'il attache, en tant que Vice-Président de la Communauté, la plus grande importance aux sites du campus et à tous les autres sites universitaires, il insistera sur les sites intra-muros qui sont dans Bordeaux, pour dire toute l'importance qu'il y attache, et d'abord au pôle juridique et judiciaire de Pey-Berland qui n'est pas exactement intégré dans l'opération campus, qui est financé par le contrat de projet Etat/Région, mais qui est en cours, et est une très belle opération dont il se réjouit. Ensuite, il voudrait citer le pôle d'enseignement artistique qui, l'espère-t-il, s'installera sur Renaudel Ste Croix, ce qui encore en devenir et auquel ils travaillent. Il ajoute le pôle de gestion de la rive droite qui est essentiel dans le cadre de leur politique de rééquilibrage global de l'agglomération sur les deux rives de son fleuve, et enfin, bien sûr, le pôle de Carrère, puisque ce sont plus de 10 000 étudiants qui étudient sur ce site, et la Ville est tout à fait disponible pour faciliter la modernisation et l'extension de ce site.

Il indique sur la façon de faire, qu'ils vont d'abord participer à l'étude de programmation et de conception urbaine Carrère St Augustin, et ensuite, et cela a été long et il connaît l'impatience de Bordeaux II, ils se sont engagés dans un processus qui va leur permettre de déplacer l'immeuble de Domofrance. Il précise que Domofrance est déjà engagé dans la construction de 200 logements qui vont permettre de réaliser des opérations tiroirs sur les 156 qui existent à l'heure actuelle sur le site, et donc de mettre à disposition de l'Université l'emprise foncière correspondante. Il sait que c'est indispensable pour l'extension souhaitable et nécessaire de cette Université.

Il indique à M. BOUDOU qu'il peut compter sur un soutien total de la Ville et de la Communauté Urbaine, comme **M. le Président FELTESSE** le dira mieux que lui, dans leur candidature aux différentes briques et constructions du grand emprunt. Il estime qu'il faut absolument que l'on arrive à être dans la petite dizaine d'initiatives d'excellence qui a été évoquée tout à l'heure, et cela passe par des efforts considérables, et notamment, la détermination d'un périmètre d'excellence qui correspondra ou ne correspondra pas tout à fait avec le périmètre du PRES –c'est à l'Université d'en juger-, mais il sait qu'ils y travaillent avec énormément d'efficacité. Avec le souci d'objectivité et d'impartialité qui

caractériseront l'action de Michel ROCARD comme la sienne à la tête du Comité de Surveillance du Grand Emprunt, il l'informe qu'ils auront quand même un œil attentif sur leurs projets.

M. BENOIT voudrait tout d'abord remercier Alain BOUDOU et M. GAUZE d'être venus à ce Conseil de Communauté. Il note avec un grand plaisir que c'est une des rares fois où ils entendent des personnalités extérieures s'exprimer en Conseil de Communauté, et relève donc l'importance du dossier qu'ils traitent ici aujourd'hui. A son avis, depuis quelques années, aussi bien le monde universitaire que les collectivités territoriales ou que l'État, ont pris conscience de l'importance de l'université dans le pays, de la matière grise, et de l'attractivité que pourraient représenter l'intelligence et la recherche, ainsi que derrière, l'emploi qui allait avec sur notre territoire. Il pense que l'Université a pris conscience de cela, et il espère qu'ils pourront aller assez rapidement vers une organisation de l'Université qui soit unique, car il estime que l'on a besoin d'une Université de Bordeaux, et non pas seulement d'établissements divers qui travaillent ensemble, certes, mais qui ont besoin d'une cohérence interne. Il le souhaite, car il croit qu'ils ont besoin, les uns et les autres, de cette unité d'action, et de cette volonté de l'État et des collectivités territoriales de s'engager également dans ce processus.

Il considère qu'on ne peut que se féliciter de voir la Région Aquitaine et ensuite les collectivités locales, mettre également beaucoup d'argent dans le processus engagé par l'État. Le Maire de Bordeaux vient de s'exprimer dans ce sens là, mais il souligne que les autres communes de Talence, Gradignan ou de Pessac sont également engagées dans ce mouvement important. Il estime qu'un fait est à noter, c'est que depuis quelques années, la Communauté, sur ses compétences propres, va accompagner ce renouveau de l'Université. Aussi bien du côté de l'Université que des collectivités territoriales, que de notre établissement public, il constate une sorte de nouvelle histoire à raconter pour l'attractivité de Bordeaux et de ses territoires, de nouveau roman à écrire, celui de l'intelligence, de la recherche, du développement, mais au bout du compte, celui de l'emploi dans cette dynamique de l'agglomération bordelaise, et on ne peut que s'en féliciter estime-t-il. Il ne dira pas ici, ce matin, toutes les implications que cela a du point de vue des compétences de la Communauté Urbaine sur le territoire même de l'Université, mais il considère qu'ils ont à écrire ce nouveau roman ensemble, et que c'est bien parti.

M. LABARDIN voudrait s'associer aux remerciements qui ont été adressés au Président BOUDOU pour sa présentation, mais également à la satisfaction générale sur la portée et l'excellence du Plan Campus. Il estime important aussi, comme ils en conviennent tous, que la Communauté Urbaine s'engage sur ses compétences pour accompagner ce projet de rénovation des bâtiments pédagogiques et des centres de recherche, sur ses compétences en matière d'infrastructure, voirie et assainissement, gestion des déchets, mais également sur toute la réflexion qui concerne l'aménagement urbain, puisque la réflexion sur l'Université, l'est aussi sur l'aménagement urbain, notamment sur les espaces publics et sur les infrastructures et la vie étudiante au sein du campus et au sein des villes. Il pense que les villes qui sont impactées sont très attentives à cette évolution.

Il souligne qu'aujourd'hui, la Communauté Urbaine réfléchit, comme les Villes, sur

l'interpénétration entre la vie des villes et l'Université, en particulier dans de plus larges territoires, alors que le campus de Pessac, Talence, Gradignan a souvent fonctionné en autarcie ou en extra-territorialité par rapport à la vie urbaine. Il lui semble que la réflexion devra s'approfondir avec les Villes pour confronter la question de l'aménagement urbain avec la vie réelle dans les villes, et notamment la jonction des quartiers périphériques avec le territoire universitaire.

A cet égard, il remarque que dans les écrits communautaires, il est beaucoup question de l'exploitation du foncier et du réservoir foncier du plus grand site universitaire, et il tient à dire ici qu'il faut aborder cette question avec mesure, car il va de soi que la très grande superficie du campus permet, en soi, de pouvoir accueillir de nouveaux bâtiments pédagogiques dans les décennies à venir, centres de recherche, mais également des équipements de valorisation économiques et de transfert de technologies. Il trouve donc important que les espaces puissent être réservés de façon à permettre l'évolution des infrastructures universitaires, et que la question du logement et que celle des commerces, donc de l'irruption de la ville dans le territoire universitaire, soient travaillées d'abord et en priorité sur la question des franges, et ensuite avec mesure, de façon à ne pas avoir simplement dans le réservoir foncier une exploitation immédiate qui s'ouvre devant eux, et qui pourrait obérer des possibilités de développement de l'Université.

M. HURMIC se félicite tout d'abord de la présence ici, dans cette assemblée, de M. le Président BOUDOU, qui traduit l'intérêt, réciproque croit-il, qu'ils portent les uns et les autres à cette nouvelle coopération entre le monde universitaire, les collectivités territoriales et la Communauté Urbaine de Bordeaux. Il se félicite donc de ce travail en commun qu'ils vont pouvoir réaliser dans les mois et dans les années qui viennent.

Il tient à citer une parole du regretté professeur Robert Escarpit qui, à l'époque, avait dit : « Nous n'avons pas réussi à faire rentrer nos universités dans les villes, essayons de faire rentrer les villes dans les universités ». Il pense que le challenge commun qu'ils ont aujourd'hui, c'est sur leurs compétences, sur l'aménagement urbain, comme le rappelait M. LABARDIN, pour faire en sorte que la ville fonctionne mieux avec l'Université et qu'ils arrivent à réaliser ce que le professeur Escarpit leur promettait déjà il y a 30 ans, c'est-à-dire faire entrer la ville dans l'Université. Il estime que le meilleur symbole de cette Université, un peu schizophrène à son sens, un peu repliée, qui était celle des concepteurs des années 60, c'est ce grand portail en fer forgé qui barre encore l'entrée de l'Université à Talence. Il invite donc à essayer ensemble de faire tomber ces portails et ces forteresses pour que cette Université ressemble davantage à notre ville. Ils sont aussi parfaitement conscients du fait qu'une grande métropole doit se doter d'une Université prestigieuse et ils sont ravis des travaux que fait le PRES, et qui vont dans ce sens. Il indique qu'en ce qui concerne les Verts Europe - Écologie, ils accompagneront tous les efforts de la Communauté Urbaine sur ses compétences. Ils déplorent que la Communauté Urbaine ait encore, à ce jour, des compétences restrictives, voire même étriquées, qui leur interdiront vraisemblablement de participer aux efforts que l'Université va faire en faveur de la vie de campus. Il souligne que la CUB ne pourra pas intervenir dans le domaine culturel, sur les équipements sportifs, mais nonobstant ces compétences étriquées qui sont encore les leurs, il déclare que pour tout ce qui concerne l'aménagement urbain où ils ont des compétences fortes, ils seront à leurs côtés pour continuer à faire, dans les années qui viennent, ce travail commun pour l'Université de

Bordeaux et pour la métropole bordelaise.

M. JOANDET ajoute qu'ils veilleront sur un certain nombre de points sur ce projet, qui doit assurer la mixité fonctionnelle d'un territoire, qui est essentielle pour le développement de l'agglomération, qui devra veiller à favoriser des modes de déplacements innovants et notamment des déplacements piétons, vélos, qui soient à la fois accessibles et cohérents avec les transports en commun existants.

Il précise que les Verts souhaitent que les principaux acteurs de ce territoire, c'est-à-dire les enseignants chercheurs, mais également les étudiants, soient associés à la réflexion sur l'aménagement de ce territoire. Il rappelle à M. BOUDOU que lorsque celui-ci était venu leur exposer le projet il y a quelques mois, il avait pu lui dire que celui-ci parlait beaucoup, et c'est normal, des projets de recherche, des projets de collaboration avec différents instituts, des projets d'installation de nouvelles écoles, mais qu'il parlait peu de l'aspect « vie de campus » qui est un élément essentiel du Projet Campus. Au-delà de savoir comment les étudiants vont étudier, il considère qu'il faut se demander comment ils vont vivre sur le campus, comment ils vont se déplacer, comment ils vont se loger, comment ils vont accéder à des commerces et à des services, et quels accès ils auront aux activités culturelles et sportives. Il leur avait été dit alors que ce serait une réflexion qui serait menée ensuite, mais il leur semble que c'est une réflexion qui aurait dû être menée au préalable, pour savoir comment ils vivent sur le campus et ensuite, comment ils étudient. Il pense qu'il faut voir, notamment, comment le campus peut vivre le soir et le week-end, et dire combien les équipements culturels font défaut et combien les installations sportives sont insuffisantes.

M. le Président Vincent FELTESSE rappelant à l'intervenant qu'il y a eu une commission réunie avec Alain BOUDOU où on a abordé ce point, et qu'on va avoir un problème de quorum, **M. JOANDET** relève que c'est toujours à eux qu'il est demandé d'être courts.

M. le Président Vincent FELTESSE voudrait simplement lui faire remarquer que le groupe socialiste qui représente 45 personnes, ne s'est pas encore exprimé.

M. JOANDET conclut en soulignant que c'est un campus qui, sur le plan culturel, est très pauvre, et sur le plan sportif, complètement délabré.

M. OLIVIER rappelle avoir déjà eu l'occasion d'intervenir dans cette assemblée et dans les réunions de Bureau sur le sujet, et sera donc extrêmement bref.

Comme tout le monde, il se félicite de la réception de son collègue dans cette enceinte parce qu'il est ravi qu'il y ait d'étroites collaborations entre toutes les institutions locales et régionales, et l'université dont il fait partie.

Il va cependant quand même rompre cet unanimité qui règne dans cette assemblée et

faire entendre une voix différente, même s'il annonce que son groupe va d'ailleurs voter les deux projets de collaboration qui vont venir tout à l'heure, parce que dans celles-ci, la Communauté Urbaine agit dans le strict cadre de ses compétences et, qu'ils ne peuvent donc qu'être d'accord sur le fait qu'il y ait une collaboration entre les Universités de Bordeaux et leur institution. Mais il regrette que ces projets viennent en aboutissement d'une réforme des Universités sur laquelle il tient quand même à dire à ceux qui ne le savent pas ou font mine de ne pas le savoir, qu'elle a été désapprouvée par une grande majorité des organisations syndicales représentatives des personnels chercheurs et techniciens des Universités françaises. Il fait observer que l'excellence de nos laboratoires a existé avant la loi pour beaucoup d'entre eux, et il espère qu'elle existera après la mise en place de tous les projets, mais il n'en est pas sûr, parce que pour eux, cette réforme ne vise qu'à mettre l'Université au service des actionnaires des grandes entreprises et à leur sens, c'est absolument inacceptable.

Il fait allusion à la Fondation dont il a été question tout à l'heure, où un des généreux donateurs est Sanofi Aventis qui donne un peu d'argent et, en échange, pendant le même temps sur le territoire français, ferme trois laboratoires de recherche et développement, mettant 1300 personnes au chômage, c'est-à-dire des chercheurs qui lui coûtent bien plus cher que la matière grise de l'Université.

M. Alain CAZABONNE, en tant que Maire d'une ville universitaire, ne peut lui aussi que rejoindre l'unanimité qui se faisait ici, et dire la fierté qui est la leur d'accueillir Alain BOUDOU pour leur présenter le projet de ce grand campus et de cette excellence qui l'accompagne.

Sur la gestion entre les villes universitaires et les villes de proximité et l'université, il reconnaît que se pose le problème de savoir si on fait rentrer la ville dans l'Université ou l'Université dans la ville. Quand on rentre dans le concret, il fait observer que ce n'est pas forcément évident, car se posent les problèmes des commerces de proximité, de l'activité culturelle, sportive et il se souvient que lorsqu'ils sont allés ensemble à Paris voir Valérie PECRESSE, il avait émis une idée sur un dossier concret qui était la salle qui va se réaliser à côté du laboratoire de langues d'un amphi de 700 places. Il trouvait qu'il était intéressant d'avoir une réflexion et d'élargir cette salle pour en faire une salle de congrès ou de spectacles, et à ce moment là, se posait la question de la Médoquine à Talence. Il se souvient que tout le monde était d'accord pour dire que c'était une réflexion qui pouvait être intéressante, mais quand on entre dans le concret, il n'est pas facile de trancher le sujet et de dire, « on va faire ça ! ».

Il indique qu'ils ont accepté de faire partie du comité de réflexion moyennant une petite cotisation d'entrée et ils vont y réfléchir ensemble. Il souligne qu'il y a aussi un aspect très concret qui est que l'on est dans le cadre des compétences de la Communauté Urbaine pour l'aménagement de voirie, etc., mais que derrière tout cela, il faut aussi que la question se pose du coût de ces réalisations, notamment pour les Villes, puisque chacun sait que dès qu'on fait une voirie, ce sont les Villes qui assurent l'éclairage public, et ils s'inquiètent un peu, vu les dimensions que représentent les aménagements.

M. BOUDOU remercie le Conseil, et déclare être très sensible, au nom de ses collègues, des membres du PRES Université de Bordeaux, d'avoir été invité et d'être là pour faire passer ce message.

Il souhaite juste faire deux petits commentaires par rapport à ce que disait M. HURMIC tout à l'heure. Dans son improvisation, il a oublié de mentionner que derrière cette opération campus, ils souhaitaient être un laboratoire d'expérimentation autour du concept de développement durable. Il pense qu'il est important pour eux, sur un dimensionnement de requalification d'un très grand nombre de m², que des bâtiments de l'Université soient aujourd'hui présentés comme des modèles de réflexion autour de tout ce qui est efficacité énergétique, développement durable, etc.

Sur la vie de campus, il indique qu'il s'agit d'un gros problème pour eux. Il souligne que le campus urbain, au niveau de Bordeaux et de la Victoire, a une vie extrêmement active que l'on peut contester, mais qui est une réalité, mais que par contre, le campus de Pessac, Talence, Gradignan est un désert insalubre, avec de l'insécurité à certains moments, ce qui pose un réel problème, et on ne le traitera pas après. Aujourd'hui, il précise qu'on a vraiment une réflexion autour de maisons de campus, autour d'interactions avec les municipalités sur les franges, de manière à créer une vie qui ne s'arrête pas le vendredi soir, ou qui ne s'arrête pas en juillet pour les vacances estivales. Il déclare qu'on a besoin d'un campus vivant, mais ce n'est probablement pas le modèle nord américain qu'on va pouvoir construire d'un coup de baguette magique, parce qu'ils ont une histoire que l'on n'a pas, et on doit vraiment travailler ensemble. Il a été dit que les équipements sportifs étaient délabrés, et il répond que dans l'opération campus, il y a une enveloppe de 70 M€ environ pour requalifier leurs équipements qui sont très vastes, mais qui sont aujourd'hui, pour certains, fermés parce qu'on ne peut pas les utiliser.

Ils se posent toutes ces questions, mais il insiste et il conclut en disant qu'on ne va les résoudre que si, vraiment, on travaille ensemble.

M. le Président Vincent FELTESSE remercie Alain BOUDOU de sa présence qui est presque devenue habituelle, parce qu'il y a quelques mois, ils se lamentaient l'un et l'autre, de l'absence de contact entre le monde universitaire et la Communauté Urbaine, et que maintenant, on est au-delà des réunions très régulières. Il pense qu'il est très important que cette porosité, ou synergie, se mette en place.

Il pense que dans l'ambition que l'on a aujourd'hui sur la métropole bordelaise, la question de l'emploi passe nécessairement par celle de l'enseignement supérieur, de la recherche et des pôles d'excellence, et qu'il y a aujourd'hui, une véritable dynamique qui s'est amplifiée au niveau de l'ensemble des universités bordelaises et de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Tout n'est pas encore conclu, mais on a un certain nombre d'atouts, et il croit que toutes les collectivités territoriales l'ont bien en tête, soulignant que les Maires se sont exprimés, que le Conseil Régional est plus que présent, et que la Communauté Urbaine fait acte de participation de manière importante. Il indique que c'est pour cela que l'on a voulu solenniser un peu ce moment, en demandant à Alain BOUDOU, qui a porté avec d'autres vice-présidents ce projet de Plan Campus,

d'être là.

Il estime qu'il faut continuer ce projet aujourd'hui, avec cet enjeu d'articuler les différents territoires, et aussi, avec ce qu'il est convenu d'appeler les initiatives d'excellence pour aller encore plus loin. Mais il considère que dans la stratégie métropolitaine qui est en train de se mettre en place, la question universitaire est très présente, Alain BOUDOU ayant donné quelques chiffres, mais quand on agrège avec tout ce qui est personnel, enseignants, etc., on est sur des chiffres qui sont bien plus importants, et il fait observer qu'on est à 140 000, c'est-à-dire que c'est pratiquement 20% de la population qui est concernée, d'une manière ou d'une autre, par ces questions, avec le campus, avec d'autres lieux comme Carrère, Bordeaux, comme le quai des Chartrons, et c'est donc une véritable carte qu'on a à jouer.

Il renouvelle ses remerciements et propose de reprendre la séance et de passer aux deux délibérations 9 et 10.

M. le Président Vincent FELTESSE annonce la reprise de la séance et propose d'aller directement au vote des délibérations, compte tenu de l'heure.

M. BENOIT

**2010/10/ 9 Vers une nouvelle coopération entre l'Université, la Région et la CUB -
groupement de commande Carreire**

M. le Président Vincent FELTESSE donne communication des candidatures proposées, et enregistre l'accord du Conseil sur cette proposition ainsi que sur le fait de ne pas recourir à un vote à bulletins secrets.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Désignations effectuées : Titulaire : M.
LABISTE**

Suppléant : M. BOUSQUET

M. BENOIT

**2010/10/ 10 Vers une nouvelle coopération entre l'Université, la Région et la CUB -
Convention de site**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUCHENE

**2010/10/ 36 BORDEAUX - ZAC COEUR DE BASTIDE - CRAC 2009 - Avenant n°6
convention de concession - -APPROBATION-**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
apparentés s'abstient**

Mme FAYET

2010/10/ 38 Ville de Bordeaux - Participation exceptionnelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux à la réalisation d'une Résidence Hôtelière à vocation sociale pour l'année 2010 - Décision - Autorisation

Mme FAYET souhaite, malgré l'heure tardive et avec l'autorisation bienveillante de ses collègues, profiter de cette délibération pour tirer la sonnette d'alarme et appeler leur attention sur la situation des personnes sans abri dans notre agglomération. Elle indique qu'il y a une centaine de personnes qui sont refusées chaque soir au 115, qu'il y a plus de 200 personnes selon les associations qui ne demandent même plus parce qu'elles savent qu'elles n'auront pas de réponse ou que cela ne sera pas adapté, qu'il y a des demandeurs s'asile qui campent en plein cœur de Bordeaux, venant de Tchétchénie, de Georgie, d'Ingouchie, et qu'il y a des centaines de personnes qui sont dans les squats, d'origine roumaine et bien d'autres aussi. Elle souligne que cela concerne toutes leurs communes, et ils sont donc tous concernés, tous solidaires et responsables, bien sûr avec l'État, le Conseil Général et les associations, mais ce problème est, à son avis, trop complexe et bien trop douloureux pour qu'on joue au ping-pong politique, car ce serait indécent.

Elle a évoqué ce sujet hier avec le **M. le Président FELTESSE** car la CUB est compétente dans le cadre du PLH, mais aujourd'hui, elle souhaitait interpeller les Maires des 27 communes car, sur ce sujet, on sait bien que rien ne se fait sans l'engagement des Maires, et à ce jour, seuls quatre Maires de notre Communauté Urbaine ont fait l'effort d'accueillir sur leur territoire une ou 2 structures. Elle signale qu'il est donc urgent que d'autres Villes fassent preuve d'imagination et de générosité pour ouvrir très rapidement des petites structures d'accueil, et si chacun prend sa part, elle pense qu'on peut y arriver. Elle précise que les associations qu'ils ont rencontrées hier dans le cadre d'une réunion avec l'État, qui sont au front et qui se disent fatiguées et usées d'être témoins de toute cette souffrance, attendent de leur part un geste politique fort.

Elle ne demande pas aujourd'hui de réponse immédiate, peut-être pas de débat parce que l'heure est trop tardive, mais elle tenait juste à procéder à une interpellation très forte, afin qu'ils puissent, dans les jours qui viennent, réfléchir, se concerter, et surtout, agir sur ce sujet.

M. le Président Vincent FELTESSE la remercie pour son intervention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2010/10/ 39 Exercice 2010 - Budget Principal et Budgets Annexes - Décision Modificative n° 8 - Décision - Adoption

M. GALAN rappelle qu'il est de bonne gestion d'utiliser les DM pour affiner l'exécution du budget primitif, mais si, d'habitude, les dépenses non réalisées et les dépenses nouvelles s'équilibrent, aujourd'hui la dominante est le volume des crédits annulés qui représentent plus de 30 M€, ce qui permet de dégager un excédent assez considérable dont l'utilisation essentielle est une première réduction de 16 M€ de l'appel à l'emprunt.

Il observe qu'il s'agit donc d'une modification radicale apportée au budget prévisionnel, et demande s'ils n'ont pas renoncé, dans ce BP, à des projets qui seraient rentrés dans l'enveloppe de 16 M€ d'emprunt qu'ils annulent aujourd'hui, comme le gel des tarifs de transports, par exemple ?

Il ajoute que cette modification les interroge avec gravité sur ce que sera l'exécution budgétaire, tant en terme de crédits d'investissements consommés que du volume d'emprunt réellement appelé, et les élus Communistes et apparentés se demandent si l'on va constater, comme pour l'année dernière, un taux de réalisation dramatiquement bas, inférieur à 50 %, et se passer de la ressource de 95 M€ d'emprunts prévus ?

Il demande s'il n'y a rien à faire pour redresser la barre et améliorer nos investissements créateurs d'activités et d'emplois et s'il n'y a pas à envisager d'autres mesures, comme le recrutement de personnels pour accélérer les procédures ?

Ils pensent que l'on ne peut pas attendre le débat de juin 2011 sur le compte administratif pour débattre de mesures nouvelles, aussi s'abstiendront-ils sur le vote de cette DM qui leur demande de commencer à acter une mobilisation insuffisante de nos moyens.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
apparentés s'abstient

Mme ISTE

2010/10/ 53 Marchés Publics- Direction des Moyens Généraux- Location de fontaines à eau en bonbonnes et fourniture de consommables- Appel d'offres ouvert- Autorisation

Mme CURVALE explique que les élus Verts souhaitaient voter contre, parce que, notamment dans les ateliers Plan Climat et Agenda 21, les agents communautaires s'étonnent que l'on continue à utiliser ces fontaines à eau. Elle fait remarquer que cela représente 9 000 bombonnes annuelles de plastique, de déchets, plus les gobelets, et ils étaient tous favorables pour passer à des fontaines à eau qui soient raccordées.

Elle demande que soit réalisée cette étude et elle voudrait en profiter, parce qu'elle avait prévu d'intervenir sur d'autres dossiers, pour solliciter de M. le Président la possibilité de verser au PV les interventions que son groupe a prévues sur les délibérations 66, 69 et 73 que va présenter Jean-Pierre TURON.

M. le Président Vincent FELTESSE lui répond que cela ne pose pas de souci.

Concernant les fontaines à eau, il lui fait remarquer qu'on a déjà supprimé les bouteilles en plastique et qu'il y a maintenant des carafes dans les bureaux et dans les réunions. Il pense qu'il pourrait y avoir un débat technique sur l'impact de ces fontaines à eau pour lesquelles il pourrait lui donner une argumentation.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Verts-Europe
Écologie vote contre

Mme ISTE

2010/10/ 56 Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud Ouest (S.P.A.) - Refuge pour les animaux - Subvention de fonctionnement de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour 2010 - Décision - Autorisation

Mme HAYE indique que les élus Verts voteront contre pour deux raisons, qui sont d'une part un problème de compétence, et donc de légalité, et d'autre part, qu'ils regrettent le peu de détails d'information de la SPA quant à ses comptes, comme l'année dernière.

M. le Président Vincent FELTESSE se dit plutôt d'accord sur ce dernier point.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Verts-Europe
Écologie vote contre

M. LAMAISON

2010/10/ 57 La préservation et la valorisation des activités agricoles sur le territoire de l'agglomération bordelaise - Programme d'interventions 2010-2011 sur les circuits courts de proximité par l'Association FRCIVAM - Décision - Convention

M. le Président Vincent FELTESSE rappelle qu'ils sont tous favorables à ce dossier et qu'au prochain Bureau, Philippe Quevremont viendra présenter son rapport là-dessus.

Mme MELLIER indique que les élus Communistes et apparentés votent pour, et qu'elle transmettra l'explication de vote pour le PV.

Le texte de son intervention est le suivant :

« Notre décision sur cette délibération serait mieux fondée si nous disposions de l'étude qui est en cours sur la mise en valeur des espaces naturels et agricoles de la CUB.

Mais l'ambition poursuivie : maintien des activités agricoles, d'une production agricole de qualité et de développement de circuits courts est positive et nous la soutenons.

Mais pour être efficace cette politique nécessiterait une plus grande cohérence de la CUB. Etre cohérent avec cette délibération c'est d'une part maintenir sur le territoire de la CUB une activité d'abattage favorisant les productions de qualité, les circuits courts et réduisant les transports routiers.

C'est d'autre part travailler à l'accueil sur le MIN des activités candidates à l'installation et combattre les orientations gouvernementales de démantèlement des MIN.

Enfin être cohérent, c'est contester l'actuelle politique agricole communautaire européenne dont les instruments financiers, bien plus considérables que ceux de la CUB, ont des ambitions inverses à celles affichées dans ce rapport ».

M. le Président Vincent FELTESSE fait remarquer qu'il y a une contribution de la Ville de Blanquefort qui est citée et qui n'a pas été sollicitée, mais qu'on verra cela plus tard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2010/10/ 64 BORDEAUX - Immeuble communautaire sis rue du Tauzin cadastré ID 363 et 387 pour 2 528 m². - Cession à la SA d'HLM DOMOFRANCE - AUTORISATIONS - DECISION

M. le Président Vincent FELTESSE pense que ce dossier ne pose pas de problème. Il devait y avoir un amendement, mais il précise qu'il n'y en a plus besoin, puisqu'il y a eu discussion entre la CUB et les services de la Ville.

M. TOUZEAU précise qu'il est proposé la mise en place d'un groupe de travail, Ville, Communauté Urbaine, Département.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/10/ 66 Protocole transactionnel RNR avec le délégataire Lyonnaise des Eaux - Décisions - Autorisation de signer -

M. le Président Vincent FELTESSE indique que l'intervention du groupe des Verts sera annexée au procès verbal. Il fait observer qu'on va très vite sur ce dossier, et c'est pour cela qu'il râle parfois, car cela représente des mois de boulot, et 2,5 M€ qui sont encaissés. Il remercie tout le monde de cette mobilisation.

L'intervention communiquée par Mme CURVALE est la suivante :

« C'est bien évidemment avec satisfaction que nous voyons enfin s'achever le feuilleton juridique des fameux RNR (Raccordables Non Raccordés), la juridiction administrative ayant donné raison à 2 reprises à la Communauté Urbaine. Cet accord met donc un point final à une pratique du délégataire qui non seulement conservait ce produit perçu au lieu de le restituer annuellement à la Communauté Urbaine, mais qui également n'avait pas établi de comptabilité précise des sommes perçues et des contributeurs.

S'il résout le litige avec la Lyonnaise, ce dossier place donc la Communauté urbaine devant la tâche complexe du remboursement des sommes perçues indûment par le délégataire, à savoir les locataires ayant versé la redevance en lieu et place des propriétaires. Autant de recherches et de temps de travail pour nos agents qui n'auraient pas dû incomber à la Communauté Urbaine si tout avait été fait en temps voulu tant du côté du délégataire que de la CUB.

Pour conclure, ce dossier est une parfaite illustration de la nécessité d'un contrôle rapproché de nos DSP, ce dont la Communauté Urbaine s'est fort heureusement dotée depuis septembre 2005 avec la création de l'IGA. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2010/10/ 69 Service Public de l'Eau Potable - Exercice 2009- Bilan des 61 engagements - Information- Communication- Montant des pénalités et bonus applicables - Décision - Autorisation

M. le Président Vincent FELTESSE souligne que sera annexée l'intervention des Verts, qui est la suivante :

« Tout d'abord, il est à noter que l'analyse des 61 engagements revêt une coloration particulière cette année en raison de la crise de Gamarde. Cette dernière fausse en effet quelque peu le bilan d'un certain nombre d'engagements, notamment en ce qui concerne les prélèvements dans l'Eocène et la réduction des pertes en eau sur le système. Sur ce dernier point, La Lyonnaise devra mettre les bouchées doubles pour atteindre l'objectif contractuel en 2010, étant donné le retard pour partie dû à des facteurs extérieurs (la pollution de Gamarde) qui est venu se cumuler avec des pertes en distribution déjà en retrait en 2008 sur l'objectif.

Si sur de nombreux points, le délégataire honore ses engagements, il demeure des points sur lesquels il reste en retrait par rapport au calendrier prévu dans l'avenant n°7 : c'est le cas notamment en ce qui concerne les bornes de puisage, le délégataire n'honorant pas, dans les délais impartis, son engagement en ne proposant aucune solution satisfaisante aux usagers prélevant de l'eau sur les poteaux d'incendie.

D'autre part, en matière de branchements en plomb, un fossé persiste entre les déclarations de la Lyonnaise et ce que la CUB a pu vérifier sur le terrain par le biais de ses procédures de contrôle. Mais il est vrai que ce n'est pas la première fois que les déclarations de la Lyonnaise s'écartent de la réalité des faits...

On constate enfin des lacunes récurrentes en matière de sensibilisation à la maîtrise des consommations d'eau, les outils mis en place par La Lyonnaise des Eaux demeurant encore peu utilisés et/ou peu adaptés, ceci tant pour les particuliers que pour les grands consommateurs. Au regard des enjeux importants en terme de préservation de la ressource, ce manque de volontarisme n'est pas acceptable.

Globalement, le bilan des 61 engagements donne à penser qu'en ce qui concerne la relation à l'utilisateur le délégataire peut mieux faire. En témoignent les résultats peu satisfaisants au regard des engagements en matière de qualité du service à l'utilisateur.

L'ensemble de ces points devra faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la révision quinquennale du contrat de l'eau »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON**2010/10/ 73 Marchés publics - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la procédure de choix et de mise en oeuvre du futur marché de gestion du service public de l'assainissement - Décision - Autorisation**

M. JUPPE indique qu'il avait une proposition d'économie à faire. En effet, il se demandait si on ne pouvait pas renoncer à cette assistance à maîtrise d'ouvrage, puisqu'il entend en permanence des déclarations de beaucoup d'élus communautaires leurs indiquant que c'est fait, et que c'est la régie. Il considère que ce n'est pas la peine de se remuer les méninges si on a déjà pré-décidé.

Il signale qu'il s'agit d'une boutade naturellement, mais il voulait rappeler que les élus de son groupe n'ont pas d'a priori idéologique, et qu'ils souhaitent qu'il y ait une véritable étude objective entre les deux solutions, à savoir avantages et inconvénients pour la CUB et pour les usagers. Il espère que c'est dans cet esprit que l'on travaille.

M. TURON lui répond que c'est tout à fait dans cet esprit, et que c'est pour cela que ça coûte cher.

M. le Président Vincent FELTESSE confirme que cela a un certain coût. Il indique qu'on a plutôt pris l'assistance à maîtrise d'ouvrage la plus solide, parce que si on prend la décision de retour en régie, ayant entendu à ce sujet les prises de position des uns et des autres, il faut bien travailler techniquement les choses. Il insiste sur le fait que dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage, il y a les deux aspects, l'un politique qui les concerne et l'autre la mise en œuvre organisationnelle avec plusieurs centaines d'emplois à réinternaliser.

Il indique qu'il annexe au PV la déclaration suivante du groupe des Verts, tel que sollicité par **Mme CURVALE** :

« Cette délibération marque une première étape importante dans la gestion de la fin du contrat de l'assainissement.

Le groupe des élus Verts – Europe Ecologie, vous le savez, demeure convaincu qu'un retour en régie du service de l'assainissement serait bénéfique tant pour les usagers que pour la Communauté Urbaine.

A cet égard, la méthode de travail et l'organisation mises en place à la Communauté Urbaine sur le projet Eau et assainissement nous semblent aller dans le bon sens en privilégiant la transversalité entre compétences techniques, juridiques, administratives et financières.

L'AMO que nous votons aujourd'hui aura comme lourde tâche de nous accompagner dans la réflexion sur le mode de gestion le mieux approprié, mais aussi dans la transition vers, nous l'espérons, un autre mode de gestion, ceci dans un contexte particulièrement complexe avec la concomitance de la révision quinquennale et une éventuelle fin anticipée du contrat de l'eau, le projet des ressources de substitution et la fin du contrat de l'assainissement.

Je terminerai en indiquant qu'il a été confirmé à plusieurs reprises par la direction opérationnelle qu'un retour en régie de l'assainissement ne poserait a priori aucun

problème insurmontable à la communauté urbaine. Le groupe Verts - Europe Ecologie sera particulièrement vigilant durant toute la période des études préalables au choix du mode de gestion à ce que l'option régie soit étudiée avec tout le sérieux qu'il se doit.

A nos yeux, il est en effet temps, M. le Président, de trancher dans le vif pour l'intérêt de notre collectivité et de ses usagers ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Président Vincent FELTESSE lève la séance à 13 H 10.

Le Secrétaire de séance

M. Alain DAVID